

---

# Fiches thématiques

---

Conditions de vie

## Avertissement

Les sites internet [www.insee.fr](http://www.insee.fr), [www.immigration.gouv.fr](http://www.immigration.gouv.fr), [www.oecd.org](http://www.oecd.org) et [www.epp.eurostat.ec.europa.eu](http://www.epp.eurostat.ec.europa.eu) pour les données internationales mettent en ligne des actualisations pour les chiffres essentiels. Les comparaisons européennes s'appuient sur des données harmonisées publiées par Eurostat, qui peuvent différer des données nationales publiées par les instituts nationaux de statistique.

Dans cet ouvrage, un immigré est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France, selon la définition adoptée par le Haut Conseil à l'intégration. La définition des descendants d'immigrés est également conventionnelle. Sauf mention contraire, elle désigne dans cet ouvrage les personnes nées en France ayant au moins un parent immigré. Cette définition regroupe des personnes ayant deux parents immigrés (ou dont le seul parent connu est immigré), et des personnes ayant un parent immigré et un parent non-immigré. Ces deux catégories sont distinguées dans la mesure du possible dans l'ouvrage.

Les immigrés sont répartis selon leur pays de naissance (défini à partir des frontières actuelles). Les descendants d'immigrés sont répartis selon le pays de naissance de leur(s) parent(s) immigré(s) (celui du père s'il est différent de celui de la mère).

Les données chiffrées sont parfois arrondies (selon les règles mathématiques).

Le résultat arrondi d'une combinaison de données chiffrées (qui fait intervenir leurs valeurs réelles) peut être de fait légèrement différent de celui que donnerait la combinaison de leurs valeurs arrondies.

## Signes conventionnels utilisés

...	Résultat non disponible
///	Absence de résultat due à la nature des choses
n.s.	Résultat non significatif
€	Euro
M	Million
Md	Milliard
Réf.	Référence

## 5.1 Salaires des immigrés

**E**n 2010, les immigrés vivant dans un ménage ordinaire en France métropolitaine **déclarent un salaire** net mensuel médian de 1 400 euros, contre 1 550 euros chez les non-immigrés. Si le niveau de salaire des immigrés de l'Union européenne à 27 (UE 27) est similaire à celui des non-immigrés, le salaire des autres immigrés n'est que de 1 300 euros. 45 % de ces derniers font partie des 30 % de salariés les moins bien payés alors que 18 % font partie des 30 % les mieux payés.

Ces écarts de salaires s'expliquent en partie par un nombre d'heures travaillées plus faible pour les immigrés nés hors UE 27, surtout les femmes. Le salaire médian d'une immigrée née hors UE 27 travaillant à temps partiel est ainsi inférieur de 28 % à celui d'une non-immigrée. À temps de travail égal, les immigrés nés hors UE 27, quel que soit leur sexe, perçoivent globalement un salaire plus faible que les non-immigrés. À temps complet, leur salaire est inférieur de 13 %.

Le métier exercé figure parmi les facteurs les plus explicatifs du salaire. À catégorie socioprofessionnelle comparable, le salaire à temps complet des immigrés nés hors UE 27 se rapproche de celui des non-immigrés : - 9 % chez les femmes employées et - 6 % chez les hommes ouvriers. Pour certains métiers les moins qualifiés (ouvriers non

qualifiés, service aux particuliers) mais aussi pour les plus qualifiés (cadres), les immigrés nés hors UE 27 gagnent même un salaire aussi élevé. Ce constat ne vaut toutefois pas pour toutes les origines. La rémunération des cadres immigrés d'Afrique est ainsi légèrement plus faible que celle des non-immigrés. D'une manière générale, les écarts de salaire entre pays d'origine sont plus réduits parmi les très diplômés et les peu diplômés. Le salaire d'un immigré né hors UE 27 ayant le baccalauréat est inférieur de 16 % à celui d'un non-immigré ayant le même diplôme.

Globalement, les immigrés originaires de Turquie ou d'Afrique, qu'ils soient du Maghreb ou d'Afrique subsaharienne, ont les salaires médians à temps complet les plus bas (1 400 euros). Les immigrés de l'UE 27 ont les salaires médians les plus élevés (entre 1 800 et 1 850 euros), le plus souvent supérieurs à celui des non-immigrés (1 700 euros), à l'exception des immigrés du Portugal (1 600 euros). Là encore, les différences de salaires s'expliquent pour partie par des différences dans les emplois occupés et dans les caractéristiques sociodémographiques des populations concernées (sexe, âge, diplôme). Mais d'autres caractéristiques influent également, comme l'ancienneté de la présence en France ou la pratique de la langue française. ■

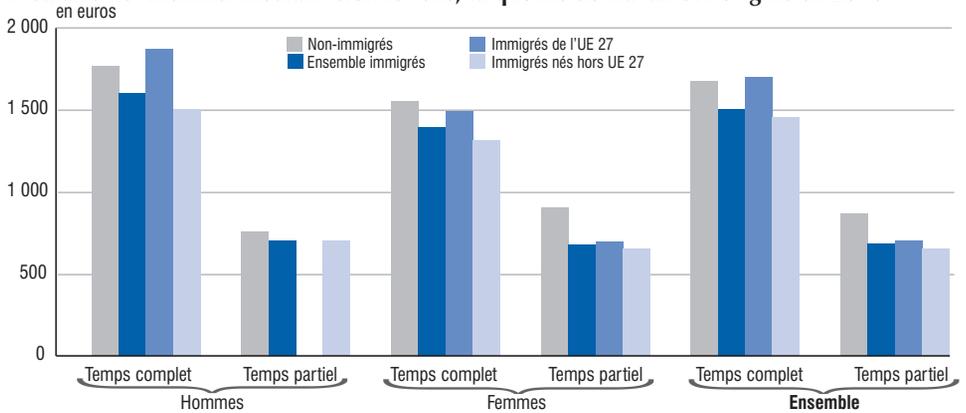
### Définitions

**Salaires et horaires déclarés** : les données utilisées dans cette fiche proviennent de l'enquête Emploi. Les salaires et horaires déclarés par les enquêtés ne correspondent pas nécessairement à leur contrat de travail ou à leur feuille de salaire.

### Pour en savoir plus

- « Temps de Travail et Salaire », *Documents de travail* n° 168, Ined, octobre 2010.

## 1. Salaire net mensuel médian selon le sexe, la quotité de travail et l'origine en 2010

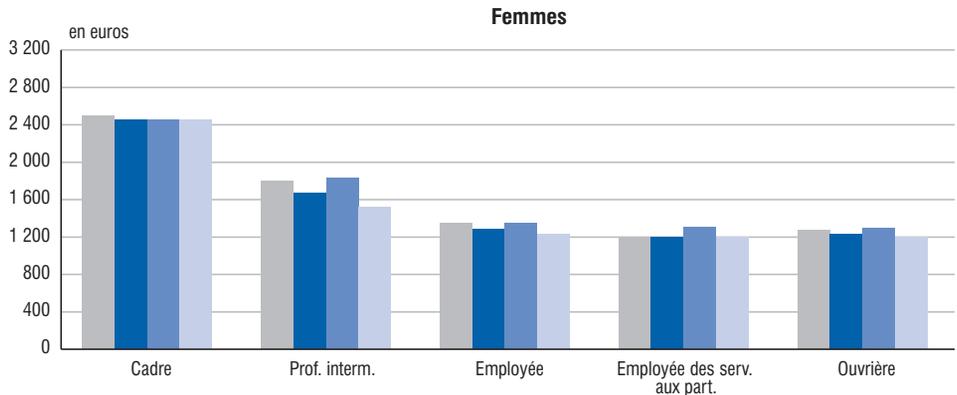
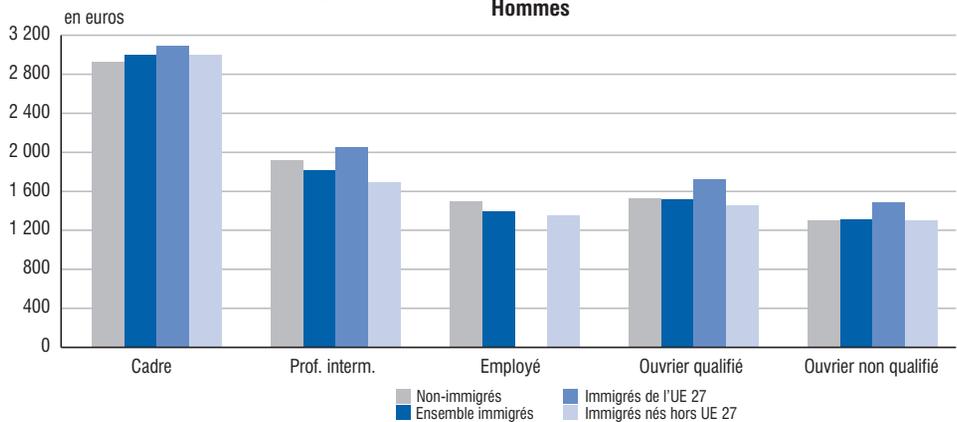


Champ : France métropolitaine, salariés vivant en ménage ordinaire.

Note : les effectifs des salariés hommes immigrés à temps partiel sont trop faibles pour produire des résultats fiables.

Source : Insee, enquêtes Emploi 2010.

## 2. Salaire net mensuel médian des salariés à temps complet selon la catégorie socioprofessionnelle et l'origine



Champ : France métropolitaine, salariés vivant en ménage ordinaire.

Note : les effectifs des salariés hommes immigrés de l'UE 27 employés sont trop faibles pour produire des résultats fiables.

Source : Insee, enquêtes Emploi 2010.

## 5.2 Salaires des descendants d'immigrés

En 2010, parmi les personnes vivant dans un ménage ordinaire en France métropolitaine, les descendants directs d'au moins un parent immigré ont un salaire net mensuel médian de 1 500 euros, contre 1 550 euros pour les personnes sans lien direct avec la migration. Les différences de **salaire** entre les descendants d'immigrés de l'Union européenne à 27 (UE 27, 1 500 euros) et les autres descendants d'immigrés (1 400 euros) sont moins marquées que pour les immigrés de mêmes origines. Les descendants d'immigrés de l'UE 27 gagnent le même salaire médian que leurs homologues immigrés, alors que les descendants d'immigrés nés hors UE 27 gagnent un peu plus que les immigrés de même origine. Les descendants d'immigrés nés hors UE 27 sont néanmoins 40 % à faire partie des salariés les 30 % moins bien payés, contre 23 % à faire partie des 30 % les mieux payés.

Les écarts de salaire entre descendants d'immigrés nés hors UE 27 et personnes sans lien direct à la migration s'expliquent peu par le niveau de diplôme. L'écart est sensiblement le même à niveau de diplôme élevé ou à niveau très bas. Les différences d'horaire travaillé (temps complet ou temps partiel), peu importantes, ne peuvent pas non plus expliquer ces écarts. Parmi les femmes, quel que soit le temps de travail, les descendantes d'immigrés nés hors UE 27 gagnent 11 % de moins que celles sans ascendance migratoire directe, un écart comparable à celui qui est observé parmi les hommes.

Les facteurs les plus explicatifs de ces écarts sont l'âge mais aussi le type d'emploi

exercé. Parmi les cadres et les ouvriers, le salaire médian perçu par les descendants d'immigrés nés hors UE 27 est proche de celui des salariés sans lien direct à la migration. Il reste plus faible de 7 % chez les employés et de 10 % chez les professions intermédiaires (particulièrement chez les hommes). Ce constat est en grande partie dû à la jeunesse relative des descendants d'immigrés nés hors UE 27 qui ont en moyenne six ans de moins que le reste de la population. N'ayant pas acquis autant d'expérience que les autres, ils ne peuvent prétendre aux mêmes salaires. À situation et âge comparables, les descendants d'immigrés nés hors UE 27 ont globalement des salaires proches des autres personnes nées en France.

Globalement, les descendants d'immigrés dont les parents sont originaires du Maroc ont les salaires médians les plus faibles (1 450 euros), suivis des descendants d'immigrés nés dans un autre pays du Maghreb ou dans un autre pays d'Afrique, de Turquie mais aussi du Portugal (1 500 euros). La rémunération des descendants d'immigrés nés dans un pays de l'UE 27 autre que l'Espagne, l'Italie ou le Portugal est supérieure de 11 % à celle des personnes sans lien direct à la migration (1 850 euros contre 1 700 euros). Les descendants d'immigrés nés hors UE 27 ont globalement un salaire médian légèrement supérieur à celui des immigrés de même origine ; cet écart est le plus fort chez les descendants du Cambodge, Laos, Vietnam (6 % de plus). ■

### Définitions

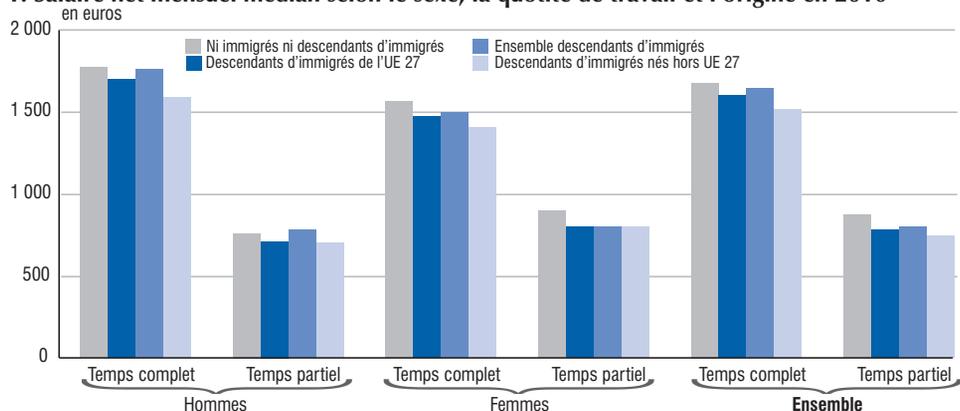
**Salaires et horaires déclarés** : les données utilisées dans cette fiche proviennent de l'enquête Emploi. Les salaires et horaires déclarés par les enquêtés ne correspondent pas nécessairement à leur contrat de travail ou à leur feuille de salaire.

### Pour en savoir plus

- « L'emploi et les salaires des enfants d'immigrés », *Économie et Statistique* n° 433-434, Insee, janvier 2011.
- « Temps de Travail et Salaire », *Documents de travail* n° 168, Ined, octobre 2010.

# Salaires des descendants d'immigrés 5.2

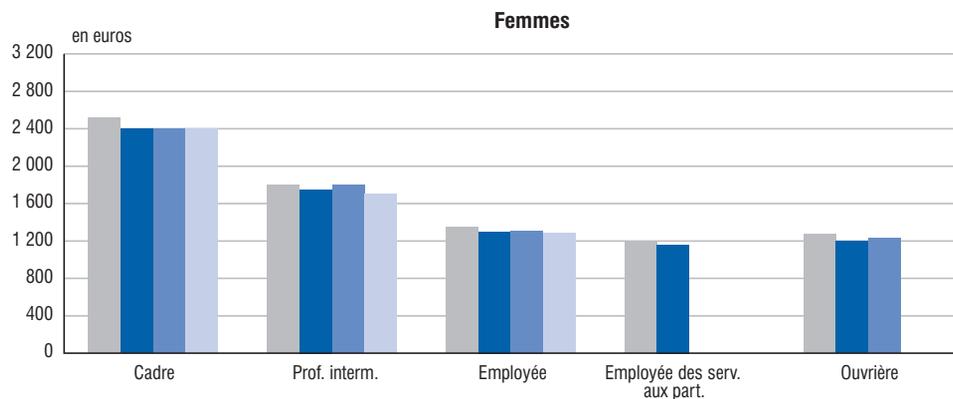
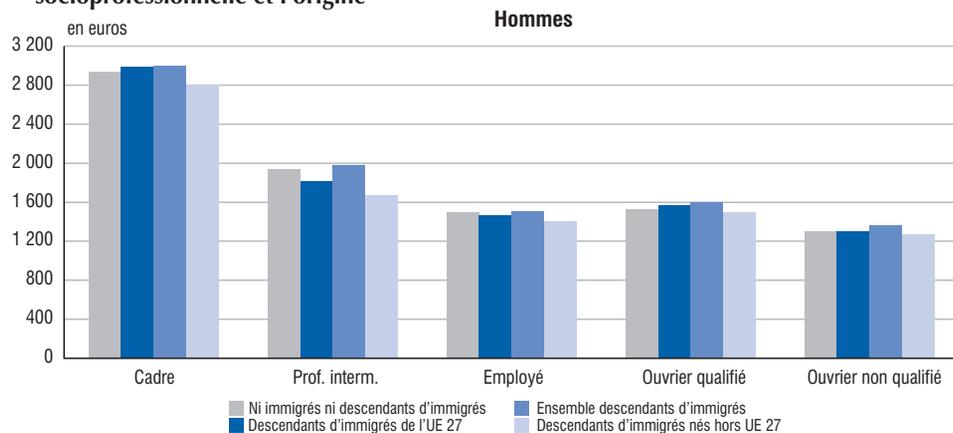
## 1. Salaire net mensuel médian selon le sexe, la quotité de travail et l'origine en 2010



Champ : France métropolitaine, salariés vivant en ménage ordinaire.

Source : Insee, enquêtes Emploi 2010.

## 2. Salaire net mensuel médian des salariés à temps complet selon la catégorie socioprofessionnelle et l'origine



Champ : France métropolitaine, salariés vivant en ménage ordinaire.

Note : les effectifs sont trop faibles pour produire des résultats fiables dans le cas des femmes descendantes d'immigrés nés hors UE 27 ouvrière ou employée des services aux particuliers et dans le cas des descendantes d'immigrés de l'UE 27 employées des services aux particuliers.

Source : Insee, enquêtes Emploi 2010.

## 5.3 Revenus et niveaux de vie

En 2009, les ménages dont la personne de référence (PR) et, s'il existe, son conjoint sont immigrés disposent d'un **revenu disponible** annuel moyen de 26 610 euros, un montant inférieur de 23 % à celui de l'ensemble des ménages (34 540 euros) et proche de celui des **ménages descendants d'immigrés**. Celui des **ménages mixtes** dépasse les 40 000 euros, mais n'est pas directement comparable car, par construction, ces ménages ne peuvent pas être constitués de personnes seules, avec ou sans enfant, disposant généralement de ressources plus faibles.

Les revenus d'activité (salaires, revenus d'indépendants) et les allocations chômage sont la principale composante du revenu disponible des ménages immigrés. Ils représentent, comme pour l'ensemble des ménages, environ 70 % du revenu disponible. Leurs revenus du patrimoine et leurs pensions et retraites en représentent une part moindre que pour l'ensemble des ménages. Les prestations sociales y occupent une part plus importante : 15 % contre 5 % pour l'ensemble des ménages, les ménages immigrés comptant plus de familles monoparentales et de familles nombreuses que la moyenne et leurs revenus d'activité étant plus faibles. De même, la part des impôts est plus faible (- 12 % contre - 15 % pour l'ensemble des ménages).

Lorsqu'ils sont issus d'une immigration européenne, les ménages descendants

d'immigrés sont nettement plus âgés que l'ensemble des ménages et les pensions représentent 37 % de leur revenu disponible. À l'inverse, lorsque leurs parents immigrés sont nés hors Europe, ils sont plus jeunes et leur revenu disponible moyen est faible, constitué pour 70 % de revenus d'activité.

L'écart de revenus entre ménages immigrés et non immigrés s'élève à - 34 % avant transferts et prélèvements (- 26 % après). Quelle que soit la composition familiale, l'écart joue en défaveur des ménages immigrés : il va de - 14 % pour les familles monoparentales à - 33 % pour les familles nombreuses.

Le **niveau de vie** permet de tenir compte de la taille des ménages et des économies d'échelle en leur sein, grâce aux **unités de consommation**. La taille des ménages immigrés étant en moyenne plus importante que celle de l'ensemble des ménages, l'écart de revenu s'accroît lorsque l'on considère le niveau de vie. En 2009, le niveau de vie annuel moyen des personnes vivant dans un ménage immigré s'élève à 15 360 euros contre 22 140 euros pour l'ensemble de la population (soit un écart de 31 %). Des facteurs structurels expliquent une partie de ces écarts : les personnes vivant dans des ménages immigrés sont souvent plus jeunes, moins souvent en emploi qualifié. Celles vivant au sein d'un ménage descendant d'immigrés ou mixte ont un niveau de vie supérieur à celles vivant dans un ménage immigré, mais il reste toutefois inférieur à la moyenne. ■

### Définitions

**Revenu disponible** : il comprend les revenus déclarés à l'administration fiscale, les revenus financiers non déclarés et imputés (produits d'assurance-vie, livrets exonérés, PEA, PEP, CEL, PEL), les prestations sociales perçues et la prime pour l'emploi, nets des impôts directs (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, CSG et CRDS). Il est ainsi proche du concept de revenu disponible au sens de la comptabilité nationale mais son champ est un peu moins étendu.

**Niveau de vie** : c'est le revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC), qui permettent de tenir compte de la taille du ménage et des économies d'échelle réalisées en son sein. Il est donc le même pour toutes les personnes d'un même ménage.

**Unités de consommation** : elles sont calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'« OCDE modifiée » qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

**Ménage immigré** (respectivement **descendant d'immigré**) : ménage dont la personne de référence et son éventuel conjoint sont immigrés (respectivement descendants d'immigrés). Un ménage est **mixte** lorsqu'un seul des conjoints est immigré. Les autres ménages comptent ainsi les ménages qui ne sont ni immigrés ni descendants d'immigrés ni mixtes.

### Pour en savoir plus

- « Le niveau de vie des descendants d'immigrés », *Insee Références* Les revenus et le patrimoine des ménages, édition 2011.
- « Niveau de vie et pauvreté des immigrés en 2007 », *Insee Références* Les revenus et le patrimoine des ménages, édition 2010.

## 1. Composition du revenu disponible des ménages selon l'origine en 2009

en %

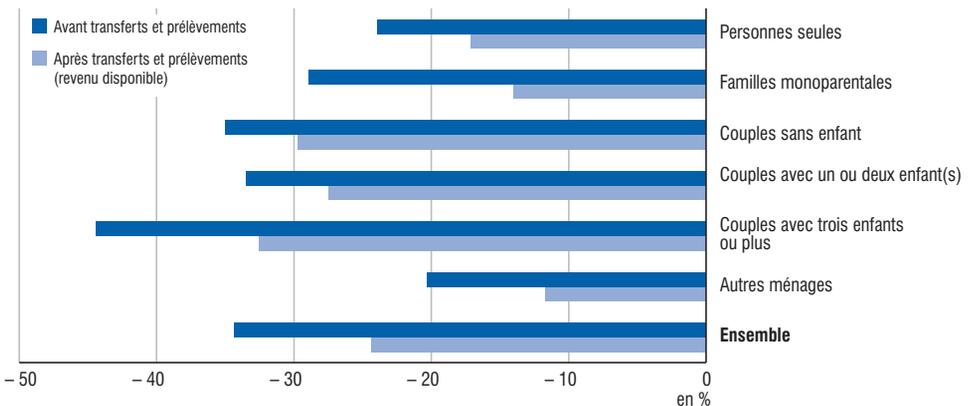
	Revenu disponible annuel moyen (en €)	Salaires et alloca- tions chômage <sup>1</sup>	Revenus d'indépen- dants <sup>1</sup>	Pensions et retraites <sup>1</sup>	Revenus du patrimoine <sup>1</sup>	Prestations sociales <sup>2</sup>	Prime pour l'emploi	Impôts <sup>3</sup>
<b>Ménage immigré</b>	<b>26 610</b>	<b>67,5</b>	<b>2,9</b>	<b>18,0</b>	<b>7,6</b>	<b>15,0</b>	<b>0,7</b>	<b>- 11,6</b>
PR née...								
... en Europe	28 180	61,5	3,9	29,9	11,3	6,6	0,4	- 13,5
... au Maghreb	24 400	67,4	1,6	15,3	4,2	20,2	0,8	- 9,5
... dans un autre pays d'Afrique	24 860	77,8	0,7	3,8	1,5	24,2	1,0	- 9,0
... dans un autre pays	28 930	74,1	4,4	5,2	9,2	18,6	0,9	- 12,5
<b>Ménage descendant d'immigrés</b>	<b>25 450</b>	<b>58,6</b>	<b>2,9</b>	<b>29,9</b>	<b>13,0</b>	<b>9,1</b>	<b>0,4</b>	<b>- 13,7</b>
PR descendante d'immigrés...								
... nés en Europe	26 400	51,2	3,9	37,4	15,1	6,2	0,3	- 14,0
... nés hors Europe	24 270	68,6	1,5	19,6	10,0	13,0	0,5	- 13,2
<b>Ménage mixte</b>	<b>42 670</b>	<b>76,3</b>	<b>5,1</b>	<b>14,6</b>	<b>12,7</b>	<b>6,6</b>	<b>0,4</b>	<b>- 15,7</b>
<b>Autre ménage</b>	<b>35 270</b>	<b>66,4</b>	<b>6,4</b>	<b>25,9</b>	<b>12,2</b>	<b>4,4</b>	<b>0,3</b>	<b>- 15,8</b>

Champ : France métropolitaine, ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

1. Revenus, y c. CSG et CRDS. – 2. Prestations sociales y c. CRDS de 0,5 % incluse. – 3. Impôt sur le revenu, taxe d'habitation, CSG, CRDS, prélèvement libératoire sur valeurs mobilières, autres prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2009.

## 2. Écarts de revenus entre les ménages immigrés et non immigrés selon le type de famille



Champ : France métropolitaine, ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2009.

## 3. Caractéristiques de la distribution des niveaux de vie des personnes selon l'origine du ménage

Personnes vivant au sein d'un ...	Niveau de vie annuel				D9/D1	D9/D5	D5/D1
	Moyenne	1 <sup>er</sup> décile (D1)	Médiane (D5)	9 <sup>e</sup> décile (D9)			
	en €						
<b>Ménage immigré</b>	<b>15 360</b>	<b>7 450</b>	<b>13 270</b>	<b>24 140</b>	<b>3,2</b>	<b>1,8</b>	<b>1,8</b>
PR née...							
... en Europe	19 240	9 360	16 560	31 470	3,4	1,9	1,8
... au Maghreb	13 330	7 190	11 740	20 840	2,9	1,8	1,6
... dans un autre pays d'Afrique	13 070	7 080	12 390	19 610	2,8	1,6	1,8
... dans un autre pays	15 080	7 160	12 470	23 900	3,3	1,9	1,7
<b>Ménage descendant d'immigrés</b>	<b>19 170</b>	<b>9 140</b>	<b>16 750</b>	<b>30 460</b>	<b>3,3</b>	<b>1,8</b>	<b>1,8</b>
PR descendante d'immigrés nés...							
... en Europe	20 590	10 118	17 646	32 432	3,2	1,8	1,7
... nés hors Europe	17 600	8 188	15 642	28 923	3,5	1,8	1,9
<b>Ménage mixte</b>	<b>21 660</b>	<b>10 000</b>	<b>17 480</b>	<b>35 730</b>	<b>3,6</b>	<b>2,0</b>	<b>1,7</b>
<b>Autre ménage</b>	<b>22 990</b>	<b>11 260</b>	<b>19 930</b>	<b>36 730</b>	<b>3,3</b>	<b>1,8</b>	<b>1,8</b>
<b>Ensemble</b>	<b>22 140</b>	<b>10 410</b>	<b>19 080</b>	<b>35 840</b>	<b>3,4</b>	<b>1,9</b>	<b>1,8</b>

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2009.

## 5.4 Pauvreté monétaire et pauvreté en termes de conditions de vie

Le **taux de pauvreté monétaire** est défini comme la proportion de personnes ayant un **niveau de vie** inférieur au seuil de pauvreté. Ce seuil vaut 60 % du niveau de vie médian de la population. Il s'agit donc d'une notion relative de pauvreté. En 2009, 13,5 % des personnes de France métropolitaine disposent d'un niveau de vie situé en dessous de ce seuil, soit moins de 954 euros par mois.

Les personnes vivant dans un **ménage immigré** ont des niveaux de vie situés fréquemment dans le bas de la distribution et sont donc plus exposées à la pauvreté. Leur taux de pauvreté monétaire vaut 37 % ; il est encore plus élevé quand la personne de référence du ménage est originaire d'Afrique (plus de 40 %). En moyenne, le taux de pauvreté des personnes vivant au sein d'un ménage de descendants d'immigrés (20 %) est bien plus faible mais reste toutefois nettement supérieur à celui de l'ensemble de la population. Il est de 16 % pour les ménages mixtes et seulement de 11 % pour les personnes vivant dans les autres ménages. L'**intensité de la pauvreté**, qui mesure l'écart relatif entre le niveau de vie médian des personnes pauvres et le seuil de pauvreté, est légèrement plus élevée pour les personnes d'un ménage immigré (21 %) ou descendant d'immigré (20 %) que pour l'ensemble de la population (19 %).

La **pauvreté en termes de conditions de vie** des ménages complète l'approche monétaire. Elle mesure la proportion de ménages qui connaissent au moins huit restrictions parmi 27 répertoriées, regroupées en quatre

dimensions : l'insuffisance des ressources, les retards de paiement, les restrictions de consommation, et les difficultés de logement. En 2010, la pauvreté en termes de conditions de vie affecte 19 % des ménages immigrés et 24 % des ménages mixtes, contre 13 % en moyenne. Elle touche fortement les ménages dont la personne de référence n'est pas née en Europe (26 % des ménages dont la personne de référence est née au Maghreb, 36 % dans un autre pays d'Afrique).

Près d'un ménage immigré ou mixte sur quatre fait face à une insuffisance de ses ressources. Par exemple, 30 % des ménages immigrés et 27 % des ménages mixtes déclarent qu'en règle générale, l'ensemble des revenus du ménage n'est pas suffisant pour couvrir toutes ses dépenses courantes, et 32 % des ménages immigrés et 24 % des ménages mixtes ne disposent d'aucune forme d'épargne.

Les ménages immigrés et mixtes subissent également plus de restrictions de consommation que les autres. Par exemple, 38 % déclarent ne pas pouvoir partir en vacances contre 30 % en moyenne. Plus d'un ménage immigré ou mixte sur six a été dans l'année dans l'impossibilité de payer à temps des factures et/ou des loyers et des charges et/ou des impôts, soit presque deux fois plus qu'en moyenne. Enfin, 11 % des ménages immigrés et 12 % des ménages mixtes, contre 8 % en moyenne connaissent au moins 3 difficultés concernant leur logement. Cette surreprésentation vient essentiellement du surpeuplement dans le logement, qu'il soit mesuré de façon objective ou ressentie. ■

### Définitions

**Taux de pauvreté monétaire** : pourcentage de la population dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Le seuil est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. L'Insee, comme Eurostat, retient conventionnellement un seuil à 60 % de la médiane.

**Niveau de vie** : voir *fiche 5.3*.

**Intensité de la pauvreté** : écart entre le seuil de pauvreté et la médiane des niveaux de vie des personnes pauvres, rapporté au seuil de pauvreté.

**Pauvreté en termes de conditions de vie** : manque global d'éléments de bien-être matériel, mesuré à l'échelle du ménage. Un ménage est dit pauvre lorsqu'il cumule au moins huit privations ou difficultés parmi 27. Ce seuil de huit privations est défini de façon entièrement conventionnelle. Il permet de repérer les plus mal lotis, et ne doit pas être interprété comme un seuil absolu de survie décente.

**Ménage immigré (respectivement descendant d'immigré)** : voir *fiche 5.3*.

### Pour en savoir plus

- « Le niveau de vie des descendants d'immigrés », *Insee Références Les revenus et le patrimoine des ménages*, édition 2011.
- « Niveau de vie et pauvreté des immigrés en 2007 », *Insee Références Les revenus et le patrimoine des ménages*, édition 2010.
- « La pauvreté en conditions de vie a touché plus d'une personne sur cinq entre 2004 et 2007 », *Insee Références France, portrait social*, édition 2010.

## 1. Pauvreté monétaire des personnes selon l'origine de leur ménage

en %

Personnes vivant au sein d'un...	Niveau de vie médian (euros)	Taux de pauvreté monétaire (%)	Intensité de la pauvreté monétaire (%)
<b>Ménage immigré</b>	<b>13 270</b>	<b>37</b>	<b>21</b>
Personne de référence née en Europe	16 560	21	17
au Maghreb	11 740	46	22
dans un autre pays d'Afrique	12 390	42	22
dans un autre pays	12 470	39	21
<b>Ménage descendant d'immigré</b>	<b>16 750</b>	<b>20</b>	<b>20</b>
<b>Ménage mixte</b>	<b>17 480</b>	<b>16</b>	<b>19</b>
<b>Autre ménage</b>	<b>19 930</b>	<b>11</b>	<b>18</b>
<b>Ensemble</b>	<b>19 080</b>	<b>13,5</b>	<b>19</b>

Champ : personnes vivant en France métropolitaine dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : 37 % des personnes vivant au sein d'un ménage immigré sont pauvres.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2009.

## 2. Indicateurs de difficultés de condition de vie et taux de pauvreté en conditions de vie des ménages selon l'origine de la personne de référence du ménage

en %

	Insuffisance de ressources <sup>1</sup> (au moins 3 difficultés sur 6)	Retards de paiements <sup>2</sup> (au moins 1 difficulté sur 3)	Restrictions de consommation <sup>3</sup> (au moins 4 difficultés sur 9)	Difficultés de logement <sup>4</sup> (au moins 3 difficultés sur 9)	Taux de pauvreté en termes de conditions de vie (au moins 8 difficultés parmi les 27)
<b>Ménage immigré</b>	<b>24</b>	<b>18</b>	<b>17</b>	<b>11</b>	<b>19</b>
PR <sup>5</sup> née en Europe	13	7	15	8	15
au Maghreb	25	16	20	13	26
dans un autre pays d'Afrique	35	30	32	23	36
dans un autre pays	33	19	20	12	23
<b>Ménage mixte</b>	<b>24</b>	<b>17</b>	<b>19</b>	<b>12</b>	<b>24</b>
<b>Ménage non immigré</b>	<b>14</b>	<b>8</b>	<b>12</b>	<b>7</b>	<b>12</b>
<b>Ensemble</b>	<b>15</b>	<b>9</b>	<b>13</b>	<b>8</b>	<b>13</b>

1. Les six difficultés correspondants à une insuffisance de ressources : part du remboursement d'emprunt (supérieure à un tiers du revenu), découverts bancaires (très souvent), couverture des dépenses par le revenu difficile, aucune épargne à disposition, recours aux économies, opinion sur le niveau de vie : « c'est difficile, il faut s'endetter pour y arriver ».

2. Les trois difficultés possibles correspondant à un retard de paiements : factures (électricité, gaz, téléphone...), loyer et charges, versements d'impôts.

3. Les neuf motifs possibles correspondant à une restriction de consommation : maintenir le logement à bonne température, payer une semaine de vacances une fois par an, remplacer des meubles, acheter des vêtements neufs, manger de la viande tous les deux jours, recevoir, offrir des cadeaux, posséder deux paires de chaussures, absence de repas complet pendant au moins une journée au cours des deux dernières semaines.

4. Les neuf motifs correspondant à des difficultés de logement : surpeuplement objectif (important ou modéré), absence de salle de bain à l'intérieur du logement, absence de toilettes à l'intérieur du logement, absence d'eau chaude à l'intérieur du logement, absence de système de chauffage, logement déclaré trop petit, logement déclaré difficile à chauffer, logement humide, logement bruyant.

5. PR : personne de référence du ménage.

Champ : France métropolitaine, ménages.

Source : Insee, enquêtes Statistiques sur les Revenus et les Conditions de Vie (SRCV), 2010.

## 5.5 Patrimoine

Début 2010, 84 % des **ménages immigrés** vivant en France possèdent un patrimoine contre 94 % des **ménages mixtes** et 96 % des **ménages non immigrés**. C'est le cas de 91 % des ménages immigrés dont la personne de référence (PR) est originaire d'un pays appartenant à l'Union européenne à 27 (UE 27). L'âge, le statut professionnel, le niveau de ressources et l'héritage sont les principaux facteurs qui influencent la détention et le montant du portefeuille patrimonial des ménages.

Les actifs financiers sont les plus répandus parmi la population : début 2010, 92 % des ménages vivant en France en détenaient au moins un. Cependant, plus d'un ménage immigré sur cinq déclare n'en posséder aucun. Plus précisément, 67 % des ménages immigrés détiennent au moins un livret d'épargne (livrets A, B, livret de développement durable, livret d'épargne populaire, etc.) contre 82 % des ménages mixtes et 86 % des ménages non immigrés. Les ménages immigrés sont 14 % à détenir de l'épargne-logement, soit plus de deux fois moins que dans la population totale des ménages. Seuls 7 % des ménages immigrés sont détenteurs de valeurs mobilières soit près de trois fois moins que l'ensemble des ménages. Un tiers des ménages immigrés possèdent au moins un produit d'assurance-vie alors que c'est le cas de la moitié des ménages non immigrés.

Début 2010, 37 % des ménages immigrés et 53 % des ménages mixtes sont propriétaires de leur résidence principale contre 60 % des

ménages non immigrés. La part des propriétaires est beaucoup plus faible si la personne de référence du ménage immigré est née dans un pays hors UE 27 (24 %).

Au total, les ménages immigrés détiennent en moyenne 143 600 euros de **patrimoine brut** et 122 800 euros de **patrimoine net**. Parmi eux, les ménages originaires d'un pays de l'UE 27 possèdent un patrimoine brut de 236 400 euros, ce qui est proche de la moyenne des ménages résidant en France (259 000 euros). En revanche, pour ceux originaires d'un pays hors UE 27, le patrimoine moyen est beaucoup plus faible (94 200 euros). Ce résultat est cohérent avec le fait que ces ménages sont moins souvent détenteurs d'un patrimoine, notamment de leur résidence principale. La moitié des ménages immigrés originaires d'un pays hors UE 27 possèdent un patrimoine brut inférieur à 8 400 euros, contre 148 900 euros pour les ménages immigrés originaires d'un pays de l'UE 27.

En moyenne, le patrimoine financier des ménages immigrés originaires d'un pays hors UE 27 s'établit à 10 700 euros contre 35 500 euros pour les ménages immigrés originaires d'un pays de l'UE 27. La moitié des ménages immigrés originaires d'un pays hors UE 27 possèdent un patrimoine financier de moins de 1 600 euros. Le patrimoine financier médian s'élève en revanche à 8 300 euros pour les ménages immigrés originaires d'un pays de l'UE 27. Le patrimoine financier moyen des ménages mixtes vaut 48 900 euros. La moitié d'entre eux détiennent un patrimoine financier inférieur à 8 600 euros. ■

### Définitions

**Ménage immigré** (respectivement **non immigré**) : ménage dont la personne de référence et son éventuel conjoint sont immigrés (respectivement non immigrés). Un ménage est dit mixte lorsque l'un des conjoints est immigré et que l'autre ne l'est pas. Par construction, les **ménages mixtes** comptent au moins un couple, ce qui les différencie des ménages immigrés ou non immigrés parmi lesquels on peut trouver des personnes seules avec ou sans enfant.

**Patrimoine brut** : montant global des actifs détenus par un ménage. Il inclut son patrimoine financier, immobilier et professionnel, mais aussi les biens durables (voiture, équipement de la maison, etc.), les bijoux, les œuvres d'art et autres objets de valeur, etc., soit tout ce qui relève du patrimoine matériel, négociable et transmissible des ménages.

**Patrimoine net** : patrimoine brut dont on déduit l'endettement du ménage.

### Pour en savoir plus

- « Les inégalités de patrimoine s'accroissent entre 2004 et 2010 », *Insee Première* n° 1380, novembre 2011.
- « Les choix de détention patrimoniale des ménages ne sont pas seulement liés à leurs ressources », *Insee Références* Les revenus et le patrimoine des ménages, édition 2011.
- « Une recomposition au détriment de l'épargne-logement », *Insee Première* n° 1325, novembre 2010.

1. Taux de détention par grands types d'actifs en 2010

en %

	Ménages immigrés			Ménages mixtes	Ménages non immigrés	Ensemble
	Ensemble	dont la PR est née dans l'UE 27	dont la PR est née hors UE 27			
<b>Patrimoine financier</b>	<b>78</b>	<b>85</b>	<b>73</b>	<b>90</b>	<b>93</b>	<b>92</b>
Ensemble des livrets d'épargne	67	74	64	82	86	85
Ensemble épargne-logement (PEL ou CEL)	14	17	13	26	33	31
Ensemble des valeurs mobilières	7	10	6	17	20	19
Ensemble assurance-vie, PEP, épargne retraite, PERP	32	43	26	45	50	48
Épargne salariale	6	6	6	17	15	15
<b>Patrimoine immobilier</b>	<b>44</b>	<b>69</b>	<b>31</b>	<b>58</b>	<b>63</b>	<b>62</b>
Résidence principale	37	61	24	53	60	58
Autres logements	17	27	12	20	18	18
<b>Patrimoine</b>	<b>84</b>	<b>91</b>	<b>80</b>	<b>94</b>	<b>96</b>	<b>95</b>

Champ : France, ménages.

Lecture : 84 % des ménages immigrés détiennent du patrimoine, financier ou immobilier.

Source : Insee, enquête Patrimoine des ménages 2010.

2. Montant de patrimoine brut et net en 2010

en milliers d'euros

		Ménages immigrés			Ménages mixtes	Ménages non immigrés	Ensemble
		Ensemble	dont la PR est née dans l'UE 27	dont la PR est née hors UE 27			
<b>Patrimoine brut dont :</b>	Moyen	143,6	236,4	94,2	351,9	263,7	<b>259,0</b>
	Médian	21,9	148,9	8,4	153,4	157,3	<b>150,2</b>
	D1	1,0	1,9	0,8	3,0	3,1	<b>2,7</b>
	D9	413,7	552,5	306,1	703,8	556,3	<b>552,3</b>
<i>patrimoine financier</i>	Moyen	19,3	35,5	10,7	48,9	53,6	<b>50,8</b>
	Médian	2,8	8,3	1,6	8,6	11,6	<b>10,3</b>
	D1	0,1	0,3	0,1	0,6	0,6	<b>0,5</b>
	D9	46,8	77,4	27,6	103,3	107,9	<b>103,8</b>
<i>patrimoine immobilier</i>	Moyen	109,4	177,7	73,2	194,3	163,0	<b>160,5</b>
	Médian	0,0	120,4	0,0	111,0	113,5	<b>106,7</b>
	D1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	<b>0,0</b>
	D9	319,6	446,0	258,0	481,8	387,0	<b>388,0</b>
<b>Endettement dont :</b>	Moyen	59,1	91,9	43,6	62,9	62,0	<b>61,9</b>
	Médian	13,0	26,0	9,4	18,0	21,3	<b>20,9</b>
	D1	1,4	2,7	1,3	1,8	1,5	<b>1,5</b>
	D9	133,8	207,8	128,9	145,0	157,4	<b>156,2</b>
<i>Endettement pour motif immobilier</i>	Moyen	99,4	121,8	82,8	93,4	78,9	<b>80,6</b>
	Médian	66,0	40,0	71,0	70,0	56,4	<b>57,0</b>
	D1	5,4	5,3	6,0	7,0	5,1	<b>5,3</b>
	D9	207,8	397,3	170,0	199,7	171,5	<b>173,2</b>
<i>Endettement pour d'autres raisons (crédit à la consommation)</i>	Moyen	7,0	9,6	6,2	7,5	7,2	<b>7,2</b>
	Médian	4,0	5,5	4,0	5,3	4,6	<b>4,6</b>
	D1	0,8	1,2	0,6	0,7	0,7	<b>0,7</b>
	D9	16,4	25,0	15,0	16,0	15,7	<b>15,8</b>
<b>Patrimoine net</b>	Moyen	122,8	206,4	78,3	314,2	233,6	<b>229,3</b>
	Médian	16,1	131,0	6,2	116,1	121,3	<b>113,5</b>
	D1	0,5	1,0	0,3	1,4	1,9	<b>1,6</b>
	D9	363,3	484,5	245,1	639,1	505,5	<b>501,6</b>

1. Le 1<sup>er</sup> décile (resp. 9<sup>e</sup> décile) est ici le seuil en dessous (resp. au-dessus) duquel se situent les 10 % des personnes ayant le plus faible (resp. haut) patrimoine.

Champ : France, ménages.

Source : Insee, enquête Patrimoine des ménages 2010.

## 5.6 Endettement et difficultés financières

En 2010, un ménage sur deux est endetté à titre privé, c'est-à-dire qu'il rembourse un emprunt ou un crédit pour des besoins privés. Cette part varie selon le lien à la migration : 35 % des ménages immigrés et 62 % des ménages mixtes sont endettés à titre privé. Parmi les ménages immigrés, ceux dont la personne de référence est originaire d'un pays n'appartenant pas à l'Union européenne à 27 (UE27) sont plus nombreux à s'endetter que ceux dont la personne de référence est née dans un pays de l'UE27 (47 % contre 28 %). Les ménages immigrés sont autant endettés pour un motif de consommation (20 %) que pour un motif immobilier (19 %). Les ménages mixtes s'endettent plus souvent au titre de l'habitat (40 %) qu'au titre de la consommation (34 %). Certains ménages cumulent crédit immobilier et crédit à la consommation : 5 % des ménages immigrés et plus de 10 % des ménages mixtes et non immigrés. Ces différences selon l'origine tiennent pour partie à des différences de niveau de vie et de statut d'occupation du logement.

Parmi les ménages endettés pour un motif immobilier, 8 ménages immigrés sur 10 et 7 ménages mixtes sur 10 ont contracté un emprunt pour l'achat de leur résidence principale ; les autres ménages sont endettés pour un autre achat immobilier ou foncier ou pour des travaux de rénovation.

Parmi ceux qui sont endettés pour motif de consommation, 37 % des ménages immigrés et 47 % des ménages mixtes le sont pour

l'achat d'une voiture ou d'une moto, 12 % des ménages immigrés et des ménages mixtes pour l'achat de biens d'équipement.

Le montant moyen mensuel des remboursements, tous crédits confondus, s'élève à 600 euros pour les ménages immigrés et à 810 euros pour les ménages mixtes. Ces remboursements représentent respectivement 24 % et 17 % des revenus de ces ménages. Parmi les ménages immigrés, la charge de remboursement est plus élevée pour ceux dont la personne de référence est originaire d'un pays de l'UE27 puisqu'elle représente 27 % contre 22 %.

En 2010, qu'il soit endetté ou non, un ménage immigré sur cinq a été confronté à un retard de paiement (loyers, emprunts, impôts, électricité, gaz, eau, etc.). Cette proportion est très différente selon le lien à la migration. Plus du quart des ménages immigrés dont la personne de référence n'est pas originaire de l'UE27 est touché par un retard de paiement contre seulement 6 % des ménages immigrés dont la personne de référence est originaire de l'UE27. En prenant en compte le niveau de vie, l'endettement, l'âge et le statut d'occupation du logement, l'écart persiste quoique réduit de plus de la moitié.

Les ménages endettés sont davantage confrontés à un retard de paiement et ce quel que soit leur lien à la migration : parmi les ménages immigrés, c'est le cas de 26 % de ceux qui sont endettés contre 15 % pour ceux qui ne le sont pas. ■

### Définitions

**Ménage** : ensemble des personnes partageant le même logement (hors collectivités), quels que soient les liens qui les unissent. Un ménage peut être composé d'une seule personne.

**Personne de référence du ménage** : la personne de référence du ménage est déterminée à partir de la structure familiale du ménage et des caractéristiques des personnes qui le composent. Il s'agit le plus souvent de la personne de référence de la famille quand il y en a une, soit l'homme du couple, si la famille comprend un couple, ou le parent de la famille monoparentale. Si le ménage ne compte pas de famille, il s'agit de l'homme le plus âgé, en donnant priorité à l'actif le plus âgé.

**Ménage immigré (resp. non immigré)** : ménage dont la personne de référence et son éventuel conjoint sont immigrés (resp. non immigrés). Un ménage est dit mixte lorsque l'un des conjoints est immigré et que l'autre ne l'est pas. Par construction, les ménages mixtes comptent au moins un couple, ce qui les différencie des ménages immigrés ou non immigrés parmi lesquels on peut trouver des personnes seules avec ou sans enfant.

### Pour en savoir plus

- « Endettement et recours aux services bancaires en 2008 », *Insee Première* n° 1352, mai 2011.
- « L'endettement des ménages début 2004 - Disparités selon le revenu, surtout pour l'habitat », *Insee Première* n° 1131, avril 2007.
- « Endettement et surendettement : des ménages aux caractéristiques différentes », *Études et Résultats* n° 251, Drees, août 2003.

## 1. Part des ménages endettés à titre privé selon le lien à la migration en 2010

en %

	Ménages	dont PR <sup>1</sup> originaire	dont PR <sup>1</sup> originaire	Ménages	Ménages	Ensemble
	immigrés	d'un pays de l'UE27	d'un pays hors UE27	mixtes	non immigrés	
Habitat <sup>2</sup>	19	19	19	40	31	31
<i>dont : acquisition de la résidence principale</i>	15	12	16	27	19	19
Consommation <sup>3</sup>	20	15	31	34	29	29
Habitat et consommation	5	6	4	12	10	10
<b>Ensemble</b>	<b>35</b>	<b>28</b>	<b>47</b>	<b>62</b>	<b>49</b>	<b>49</b>

1. PR correspond à la personne de référence du ménage (voir Définitions).

2. Ces ménages peuvent également être endettés au titre de la consommation.

3. Ces ménages peuvent également être endettés au titre de l'habitat.

Champ : France métropolitaine.

Lecture : en 2010, 19 % des ménages immigrés ont un crédit à l'habitat, contre 40 % des ménages mixtes et 31 % des ménages non immigrés.

Note : un ménage est endetté lorsqu'il a des emprunts en cours ou interrompus mais non achevés.

Source : Insee, enquête Statistiques sur les revenus et les conditions de vie (SRCV) 2010.

## 2. Montant moyen mensuel de remboursement et taux moyen d'endettement selon le lien à la migration en 2010

	Montant moyen mensuel du remboursement <sup>1</sup>		Taux moyen d'endettement du ménage <sup>2</sup>	
	(euros)		(%)	
	Ensemble	dont ménages	Ensemble	dont ménages
	des ménages endettés	avec un emprunt immobilier	des ménages endettés	avec un emprunt immobilier
Ménages immigrés	600	910	24	38
<i>dont la PR<sup>3</sup> est née dans l'UE27</i>	670	890	27	38
<i>dont la PR<sup>3</sup> est née hors UE27</i>	570	920	22	38
Ménages mixtes	810	1 130	17	21
Ménages non immigrés	650	870	16	20
<b>Ensemble des ménages</b>	<b>650</b>	<b>890</b>	<b>17</b>	<b>21</b>

1. Tous remboursements confondus.

2. Ratio entre le montant des remboursements et le revenu disponible du ménage.

3. PR correspond à la personne de référence du ménage (voir Définitions).

Champ : France métropolitaine, ménages ayant des emprunts en cours ou interrompus mais non achevés.

Source : Insee, enquête Statistiques sur les revenus et les conditions de vie (SRCV) 2010.

## 3. Ménages touchés par un retard de paiement selon le lien à la migration en 2010

en %

	Au moins un retard de paiement au cours des 12 derniers mois		
	Ensemble des ménages	Ménages endettés	Ménages non endettés
Ménages immigrés	19	26	15
<i>dont la PR<sup>1</sup> est née dans l'UE27</i>	6	8	6
<i>dont la PR<sup>1</sup> est née hors UE27</i>	28	36	23
Ménages mixtes	14	17	9
Ménages non immigrés	9	10	7
<b>Ensemble des ménages</b>	<b>9</b>	<b>11</b>	<b>8</b>

1. PR correspond à la personne de référence du ménage (voir Définitions).

Champ : France métropolitaine.

Note : Les retards de paiement peuvent porter sur des loyers, des emprunts, des impôts des charges, etc.

Source : Insee, enquête Statistiques sur les revenus et les conditions de vie (SRCV) 2010.

## 5.7 Caractérisation des quartiers

En 2008, parmi les personnes âgées de 18 à 50 ans vivant en France métropolitaine dans un ménage ordinaire, 13 % des immigrés et 10 % des descendants directs d'immigrés vivent dans une des communes faisant partie des 10 % les plus pauvres au regard de son **potentiel fiscal** par unité de consommation, contre 6 % de ceux qui ne sont ni immigrés ni descendants directs d'immigrés.

Parmi les populations issues de l'immigration, habiter dans une commune pauvre est plus fréquent pour celles d'ascendance africaine ou turque : plus de 15 % des immigrés venus d'Afrique ou de Turquie sont dans cette situation. C'est encore le cas de 14 % des descendants d'un parent né en Afrique. À l'inverse, les populations issues de courants migratoires européens plus anciens se distinguent peu de la population ni immigrée, ni descendante d'immigrés.

Ce clivage est plus marqué au niveau plus fin du quartier ou **Iris**. Si 2 personnes sur 10 âgées de 18 à 50 ans vivent dans un des quartiers (ou une des petites communes) faisant partie des 10 % les plus denses en logement social (HLM), elles sont 4 sur 10 parmi les immigrés et 1 sur 3 parmi les descendants d'immigrés. De même, l'habitat des résidents qui ont une ascendance directe immigrée se concentre nettement dans les quartiers comptant le plus de chômeurs : 3 immigrés sur 10 et 1 descendant d'immigré sur 4 habitent dans les 10 % de quartiers dont la part des chômeurs est la plus élevée. Cette surreprésentation dans les quartiers les plus denses en logements sociaux et en chômeurs est là aussi renforcée pour les populations d'ascendance non européenne, particulièrement africaine ou turque.

Cela va de pair avec la très inégale répartition de la population immigrée et dans une moindre mesure de celles des descendants d'immigrés : la moitié des immigrés toutes origines confondues et la moitié des descendants d'immigrés non européens habitent dans les 10 % des quartiers les plus denses en immigrés contre seulement 13 % des 18-50 ans qui ne sont immigrés ni descendants d'immigrés.

Les zones urbaines sensibles (ZUS) sont des quartiers qui ont été ciblés par la politique de la ville, à partir de 1996, en raison de leurs difficultés urbaines, économiques et sociales. En 2008, parmi les 18-50 ans, 19 % des immigrés et 14 % des descendants directs nés en France d'au moins un parent immigré vivent dans une ZUS contre seulement 4 % des autres résidents de la France métropolitaine en ménage ordinaire. Parmi les populations immigrées ou de parents immigrés, celles d'origine africaine ou turque sont, là encore, plus concentrées dans ces quartiers en difficulté : un quart des immigrés et des descendants d'immigrés venus d'Afrique et même un tiers des immigrés venus de Turquie sont dans cette situation. Les immigrés et les descendants d'immigrés habitent beaucoup moins souvent en zone rurale ou dans les petites agglomérations qui ne sont pas ciblées par cette politique de la ville. En se limitant au champ des unités urbaines de 20 000 habitants et plus, la surreprésentation des immigrés et des descendants d'immigrés dans une ZUS diminue mais reste élevée. Le plus faible niveau de ressources des ménages comptant un immigré ou un descendant d'immigrés venus d'Afrique ou de Turquie ne suffit pas à expliquer leur concentration dans les ZUS. ■

### Définitions

**Potentiel fiscal d'une commune** : il correspond à la médiane du revenu fiscal par unité de consommation (voir *annexe Glossaire*) mesurée dans la commune. Le revenu fiscal correspond à la somme des ressources déclarées par les contribuables sur la « déclaration des revenus ».

**Iris (îlots regroupés pour l'information statistique)** : il correspond à la maille élémentaire (environ 2 000 habitants) du découpage du territoire retenu pour la diffusion du recensement de la population. Les communes d'au moins 10 000 habitants et une forte proportion des communes de 5 000 à 10 000 habitants sont découpées en Iris.

### Pour en savoir plus

- « La population des zones urbaines sensibles », *Insee Première* n° 1328, décembre 2010.
- « Rapport de l'Observatoire national des zones urbaines sensibles », *Les éditions du CIV*, novembre 2011.

## 1. Quelques caractéristiques de l'environnement du lieu de résidence des 18-50 ans selon l'origine

	Effectifs en milliers	Résidents dans les 10 % des communes les plus pauvres <sup>1</sup>	Résidents dans les 10 % des quartiers <sup>2</sup> qui comptent le plus de...			Résidents en ZUS		en %
			Logements sociaux	Immigrés	Chômeurs	Ensemble du territoire	Dans les communes de 20 000 habitants et plus	
<b>Immigrés</b>	<b>2 720</b>	<b>13</b>	<b>40</b>	<b>51</b>	<b>29</b>	<b>19</b>	<b>28</b>	
<b>Europe</b>	<b>750</b>	<b>7</b>	<b>20</b>	<b>33</b>	<b>13</b>	<b>5</b>	<b>12</b>	
Espagne	60	7	21	28	17	5	n.s.	
Italie	40	4	17	32	12	0	n.s.	
Portugal	270	6	22	34	11	6	13	
Autres pays de l'UE à 27	280	6	13	28	12	2	4	
Autre pays d'Europe	100	12	32	50	24	15	27	
<b>Afrique</b>	<b>1 330</b>	<b>16</b>	<b>51</b>	<b>58</b>	<b>39</b>	<b>26</b>	<b>32</b>	
Algérie	370	15	56	62	41	28	39	
Maroc	400	20	50	54	45	28	34	
Tunisie	130	8	40	54	27	18	19	
Autres pays d'Afrique	440	14	51	60	35	25	29	
<b>Asie</b>	<b>520</b>	<b>15</b>	<b>43</b>	<b>56</b>	<b>31</b>	<b>20</b>	<b>29</b>	
Turquie	190	18	56	57	42	32	37	
Cambodge, Laos, Vietnam	80	13	43	54	24	14	25	
Autres pays d'Asie	250	13	34	55	24	14	22	
<b>Amérique, Océanie</b>	<b>120</b>	<b>10</b>	<b>30</b>	<b>54</b>	<b>20</b>	<b>12</b>	<b>16</b>	
<b>Descendants d'immigrés</b>	<b>3 080</b>	<b>10</b>	<b>34</b>	<b>36</b>	<b>23</b>	<b>14</b>	<b>23</b>	
<b>Europe</b>	<b>1 540</b>	<b>6</b>	<b>20</b>	<b>22</b>	<b>12</b>	<b>6</b>	<b>9</b>	
Espagne	350	7	18	21	12	5	6	
Italie	430	5	16	19	11	5	8	
Portugal	420	5	24	25	11	8	12	
Autres pays de l'UE à 27	280	7	21	19	14	7	12	
Autre pays d'Europe	70	7	25	36	13	7	n.s.	
<b>Afrique</b>	<b>1 280</b>	<b>14</b>	<b>50</b>	<b>50</b>	<b>35</b>	<b>24</b>	<b>32</b>	
Algérie	620	16	50	47	37	25	34	
Maroc	300	15	54	52	39	28	32	
Tunisie	170	9	40	50	25	13	20	
Autres pays d'Afrique	190	14	53	58	33	25	38	
<b>Asie</b>	<b>210</b>	<b>9</b>	<b>39</b>	<b>49</b>	<b>24</b>	<b>16</b>	<b>22</b>	
Turquie	60	10	47	53	31	23	29	
Cambodge, Laos, Vietnam	80	8	41	44	20	12	19	
Autres pays d'Asie	60	9	29	52	22	13	n.s.	
<b>Amérique, Océanie</b>	<b>50</b>	<b>5</b>	<b>29</b>	<b>31</b>	<b>17</b>	<b>11</b>	<b>n.s.</b>	
Descendants de deux parents immigrés	1 600	12	43	45	29	19	28	
Descendants d'un seul parent immigré	1 480	7	24	25	15	9	17	
<b>Ni immigrés, ni descendants</b>	<b>20 850</b>	<b>6</b>	<b>17</b>	<b>13</b>	<b>10</b>	<b>4</b>	<b>9</b>	
<b>Ensemble des 18-50 ans</b>	<b>26 650</b>	<b>7</b>	<b>21</b>	<b>20</b>	<b>13</b>	<b>7</b>	<b>14</b>	

1. Les communes sont classées par ordre croissant de potentiel fiscal (voir Définitions page précédente). Selon ce tri, les 10 % des premières communes constituent les 10 % des communes les plus pauvres.

2. Lorsque la commune peut être découpée en Iris, c'est la proportion observée dans l'Iris qui est retenue. Lorsque la commune est trop petite pour être irisée, c'est la proportion dans la commune. En outre, pour 4 % des personnes, l'adresse est incomplète, et elles sont donc exclues du calcul.

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 18 à 50 ans en ménage ordinaire.

Lecture : 7 % des 18-50 ans vivant dans un ménage ordinaire en France métropolitaine habitent dans les 10 % des communes les plus pauvres (dont le potentiel fiscal est inférieur à 14 431 euros par UC en 2007) ; 21 % dans les 10 % des quartiers plus denses en logement social (part de logements HLM supérieure à 25 %) ; 13 % dans les 10 % des quartiers plus denses en chômeurs (taux de chômage supérieur à 17 % parmi les 15 ans et plus). 7 % des 18-50 ans vivant dans un ménage ordinaire en France métropolitaine habitent dans une zone urbaine sensible (ZUS). En se restreignant au champ de ceux qui habitent une commune de 20 000 habitants ou plus, la part des 18-50 ans habitant en ZUS augmente à 14 %.

Sources : Ined ; Insee ; DGFIP, enquête Trajectoires et Origines 2008, recensement de la population 2006, Revenus fiscaux localisés 2007.

## 5.8 Statut d'occupation et type de logement

En 2008, parmi les personnes âgées de 18 à 50 ans vivant en ménage ordinaire en France métropolitaine, 33 % des immigrés et 41 % des descendants d'immigrés nés en France vivent dans un ménage propriétaire de sa résidence principale (avec ou sans crédit immobilier en cours) contre 55 % des autres résidents. Parmi les immigrés, la propriété immobilière est moins répandue lorsque le courant migratoire est plus récent : 15 % seulement des immigrés de l'Afrique hors Maghreb sont propriétaires contre la moitié des immigrés nés dans l'Union européenne à 27 (UE27). Mais ce sont les immigrés venus d'Asie du Sud-Est qui vivent le plus souvent dans un logement dont le ménage est le propriétaire (54 %). On retrouve des caractéristiques proches parmi les descendants d'immigrés : 51 % des 18-50 ans ayant au moins un parent venu de l'UE27 vivent dans un ménage propriétaire de son logement contre 24 % seulement des descendants d'un parent né en Afrique hors Maghreb.

Les jeunes adultes vivent souvent chez leurs parents et font donc partie d'un ménage propriétaire si leurs parents le sont. En moyenne plus jeunes, les descendants d'immigrés, en particulier les descendants d'un parent immigré de l'Afrique hors Maghreb, habitent plus souvent chez leurs parents que les immigrés (respectivement 29 % et 52 %, contre 10 %). Pour ces derniers, la migration a souvent eu lieu à l'âge adulte, sans les parents restés dans le pays de naissance. Outre l'âge, les revenus des parents, avoir un emploi, vivre en couple et le coût du logement sont des facteurs qui influencent le départ du jeune du foyer parental.

Souvent, le jeune adulte loue son premier logement autonome. L'accès à la propriété croît ensuite avec l'âge. En neutralisant les effets liés à un âge moyen, à un revenu plus faible et à une plus forte présence dans les grandes villes où l'immobilier est plus cher, les immigrés vivent moins souvent dans un ménage propriétaire que le restant de la population. Cependant, cet écart est réduit de plus de moitié et, la moindre propriété ne

concerne plus que ceux qui sont originaires d'Afrique, les autres étant un peu plus souvent propriétaires. Pour les descendants d'immigrés, la prise en compte de ces effets de structure inverse le constat initial : à caractéristiques données, ils vivent plus souvent dans un ménage propriétaire que les autres résidents sans ascendance migratoire directe. Néanmoins, la situation est là aussi contrastée selon le pays d'origine de la migration, car les descendants d'immigrés du Maghreb et plus encore du reste de l'Afrique demeurent moins souvent propriétaires.

En 2008, 33 % des immigrés vivent dans un HLM, contre 28 % des descendants d'immigrés et 14 % des personnes sans ascendance migratoire directe. La part de ceux qui ont un bailleur social approche même la moitié pour les immigrés d'Afrique, excepté ceux venus de Tunisie (35 %). Le fait que les immigrés vivent plus souvent dans des ménages à faibles ressources ou de grande taille, explique en partie ce recours plus fréquent aux bailleurs sociaux, en particulier dans les grandes agglomérations.

Le type d'habitat est très fortement lié à la densité urbaine de la zone d'habitation. Lorsqu'ils résident dans une zone rurale, plus de 90 % des personnes âgées de 18 à 50 ans vivant en ménage ordinaire en France métropolitaine habitent une maison individuelle contre un quart dans l'agglomération parisienne. Plus urbains, les immigrés habitent deux fois moins souvent une maison individuelle que ceux qui ne sont ni immigrés ni descendants d'immigrés. La situation des descendants d'immigrés est intermédiaire. Cependant, ni la taille d'unité urbaine de la zone d'habitation, ni l'âge, ni la configuration familiale, ni le niveau de vie n'expliquent complètement ces accès différenciés à l'habitation individuelle selon l'origine. À principales caractéristiques sociodémographiques contrôlées, les immigrés, hors ceux venus de l'UE 27 et dans une moindre mesure les descendants d'immigrés de ces mêmes origines, ont moins de chances d'habiter une maison individuelle que ceux sans ascendance directe immigrée. ■

### Pour en savoir plus

- « L'accession à la propriété dans les années 2000 », *Insee Première* n° 1291, mai 2010.
- « Les ménages immigrés en 2006 : des locataires en zone urbaine », *Infos migrations* n° 6, DSED, janvier 2009.
- « Le logement des immigrés en 1996 », *Insee Première* n° 730, août 2000.

# Statut d'occupation et type de logement 5.8

## 1. Statut d'occupation du logement des 18-50 ans selon le lien à la migration et l'âge

en %

	Effectifs (en milliers)	Vivant dans un ménage				Habitant chez ses parents
		Propriétaire	Locataire HLM	Autre locataire d'un logement loué vide	Autre statut	
<b>Immigrés</b>	<b>2 720</b>	<b>33</b>	<b>33</b>	<b>27</b>	<b>7</b>	<b>10</b>
UE à 27	650	50	13	27	10	5
Autre Europe	100	36	30	23	11	12
Maghreb	900	25	46	24	6	12
Autre Afrique	440	15	47	29	8	8
Asie, Amérique, Océanie	640	38	27	29	6	12
18-25 ans	370	18	33	34	15	48
26-30 ans	380	19	36	37	8	10
31-40 ans	960	32	34	28	6	3
41-50 ans	1 000	45	31	19	6	1
<b>Descendants d'immigrés</b>	<b>3 080</b>	<b>41</b>	<b>28</b>	<b>23</b>	<b>8</b>	<b>29</b>
UE à 27	1 470	51	16	24	9	19
Autre Europe	70	59	14	20	7	25
Maghreb	1 090	30	43	21	7	35
Autre Afrique	190	24	46	21	8	52
Asie, Amérique, Océanie	250	43	22	27	8	50
Deux parents immigrés	1 600	37	35	20	8	35
Un seul parent immigré	1 480	47	19	26	8	23
18-25 ans	990	33	34	23	10	70
26-30 ans	520	31	30	30	9	24
31-40 ans	930	44	26	23	7	8
41-50 ans	650	57	19	18	6	2
<b>Ni immigrés, ni descendants</b>	<b>20 850</b>	<b>55</b>	<b>14</b>	<b>24</b>	<b>8</b>	<b>17</b>
18-25 ans	4 620	41	16	30	13	58
26-30 ans	2 870	40	15	38	7	15
31-40 ans	6 410	61	12	21	7	5
41-50 ans	6 950	65	13	16	6	2
<b>Ensemble des 18-50 ans</b>	<b>26 650</b>	<b>51</b>	<b>17</b>	<b>24</b>	<b>8</b>	<b>17</b>

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 18 à 50 ans fin 2008 vivant en ménage ordinaire.

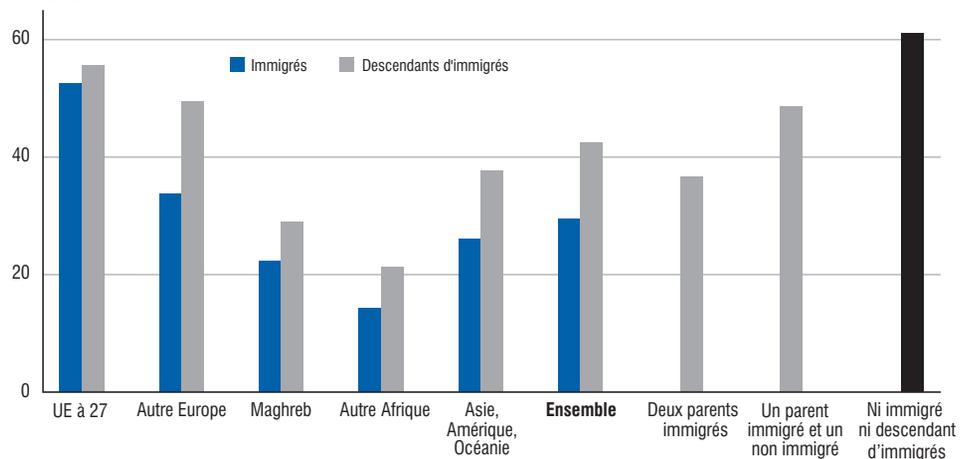
Lecture : 51 % des 18-50 ans vivent dans un ménage propriétaire de son logement, et 17 % vivent chez leurs parents, sans présumer du statut d'occupation des parents.

Note : le statut d'occupation est celui du ménage.

Sources : Ined ; Insee, enquête Trajectoires et origines 2008.

## 2. Part des 18-50 ans qui habitent une maison individuelle selon le lien à la migration

en %



Champ : personnes âgées de 18 à 50 ans fin 2008 vivant en France métropolitaine en ménage ordinaire.

Lecture : en 2008, 61 % des personnes ni immigrées ni descendantes d'immigrés âgées de 18-50 ans habitent une maison individuelle.

Sources : Ined ; Insee, enquête Trajectoires et origines 2008.

## 5.9 Confort du logement

En 2006, la quasi-totalité des **ménages**, immigrés ou non, vivent dans des logements équipés du confort sanitaire minimum (eau courante, WC intérieurs, douche ou baignoire). Cependant, 0,5 % de l'ensemble des logements et 2 % des logements de ménages immigrés n'ont toujours que l'eau courante. La taille, le niveau de peuplement et la notion de logement décent retenue par la loi relative à la Solidarité et au renouvellement urbain (SRU) sont de meilleurs critères désormais pour mesurer les différences de conditions de logement des ménages selon l'origine.

Selon les critères de la loi SRU, 6 % des ménages immigrés habitent dans un **logement de mauvaise qualité** contre 3 % des ménages non immigrés, les ménages mixtes et descendants d'immigrés étant dans une situation intermédiaire (environ 4%). C'est même le cas d'1 ménage immigré originaire de l'Afrique hors Maghreb sur 10 contre seulement 1 ménage immigré de l'Union européenne à 27 (UE 27) sur 30. Les ménages immigrés locataires du parc privé vivent deux fois plus souvent dans un logement de mauvaise qualité que ceux du parc social.

Les ménages immigrés sont deux fois plus nombreux à se plaindre du froid. De fait, leur logement est touché par des signes d'humidité dans 25 % des cas (contre 20 % des non-immigrés) et le réseau électrique, de gaz ou de chauffage est en mauvais état pour 12 % d'entre eux, l'installation de chauffage étant insuffisante pour 10 % (contre 4 % des non-immigrés). Globalement, ils atteignent plus difficilement que les autres ménages les critères de la loi SRU,

quels qu'ils soient. À situation comparable (type d'habitat, statut d'occupation, revenu, région, zone de résidence, niveau de diplôme, situation familiale et âge de la personne de référence), le risque de résider dans un logement de mauvaise qualité est 40 % supérieur à celui d'un ménage non immigré.

Les ménages d'immigrés et de descendants d'immigrés résident en moyenne dans des logements plus petits que les autres ménages. En conséquence, ils sont plus touchés par une situation de **surpeuplement**, en particulier les ménages immigrés qui sont en moyenne de plus grande taille que les autres (3,5 personnes en moyenne contre 2,9 pour l'ensemble de la population). Alors que le surpeuplement ne concerne que 5 % des ménages non immigrés d'au moins deux personnes, il atteint 19 % dans les ménages descendants d'immigrés et 25 % dans ceux immigrés. Compte tenu de la composition du ménage, il manque au moins deux pièces de vie au logement de 8 % des ménages immigrés contre 0,5 % de ceux non immigrés. Le surpeuplement concerne particulièrement les ménages d'immigrés originaires d'Asie (hors Turquie, 38 % d'entre eux) et d'Afrique subsaharienne (43 %) mais moins ceux d'immigrés de l'UE 27 (13 %). Le surpeuplement est assez rare dans l'habitat individuel, auquel accèdent moins les immigrés. À situation comparable, le risque de surpeuplement d'un ménage immigré d'au moins 2 personnes est 2,5 fois plus élevé pour un ménage immigré que pour un ménage non immigré. ■

### Définitions

**Ménage immigré, descendant d'immigré, mixte** : ménage dont la personne de référence et son éventuel conjoint sont immigrés (resp. descendants d'immigrés). Un ménage est mixte lorsqu'un seul des conjoints est immigré. Les autres ménages non immigrés comptent ainsi les ménages qui ne sont ni immigrés ni descendants d'immigrés ni mixtes.

**Qualité du logement** : le décret n° 2012-120 du 30 janvier 2002, pris pour l'application de l'article 187 de la loi 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et au renouvellement urbain (SRU), a établi 12 critères de définition d'un logement décent, 10 de ces critères pouvant être appréhendés via l'enquête logement. Est considéré comme logement de bonne qualité, un logement qui ne présente aucun défaut sur l'ensemble des critères ; un logement de qualité moyenne est un logement qui présente un ou deux défauts et un logement de mauvaise qualité, un logement qui présente trois défauts ou plus.

**Surpeuplement** : un logement est considéré comme surpeuplé s'il compte moins de pièces que la norme suivante : une pièce de séjour pour le ménage ; une pièce pour chaque couple ; une pièce pour les célibataires de 19 ans et plus ; et, pour les célibataires de moins de 19 ans : une pièce pour deux enfants s'ils sont de même sexe ou s'ils ont moins de sept ans ; sinon, une pièce par enfant. Le logement est dit en peuplement normal s'il compte autant de pièces que cette norme et en sous-peuplement s'il en compte plus.

### Pour en savoir plus

- « Les conditions de logement des immigrés en 2006 », *Info Migrations* n° 7, DSED, janvier 2009.
- « Les logements en 2006 - Le confort s'améliore, mais pas pour tous », *Insee Première* n° 1202, juillet 2008.

## 1. La qualité du logement selon l'origine du ménage

en %

	Ménages immigrés	Ménages descendants d'immigrés	Ménages mixtes	Autres ménages non immigrés	Ensemble
<b>Critères de la loi SRU non respectés présents dans l'enquête Logement</b>					
Infiltrations d'eau dues à des problèmes d'étanchéité (art. 2.1)	5	5	8	5	5
Revêtement de la façade ou plomberie présentant un risque (art. 2.3)	5	6	5	3	4
Réseau d'électricité, de gaz ou chauffage en mauvais état (art.2.4)	12	8	5	6	7
Signes d'humidité (art. 2.5)	25	22	24	20	21
Mauvaise exposition (art. 2.6)	7	6	4	3	3
Installation de chauffage insuffisante (art. 3.1)	10	7	6	4	4
Absence d'eau courante (art. 3.2)	<0,5	n.s.	n.s.	<0,5	<0,5
Problèmes d'évacuation d'eau (art. 3.3)	5	5	7	5	5
Absence de cuisine (art. 3.4)	1	n.s.	n.s.	<0,5	<0,5
Absence de WC indépendant ou de salle d'eau (art. 3.5)	2	n.s.	n.s.	1	1
<b>Qualité du logement</b>					
Bonne	55	59	61	66	65
Moyenne	39	37	34	31	32
Mauvaise	6	4	4	3	3
<b>Ensemble</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
Effectifs, en milliers	1 914	893	1 121	23 065	26 993

Champ : France, ménages résidant en logement ordinaire.

Source : Insee, enquête Logement, 2006.

## 2. Taille et peuplement des logements selon l'origine du ménage

	Ménages immigrés	Ménages descendants d'immigrés	Ménages mixtes	Autres ménages non immigrés	Ensemble
Nombre moyen de personnes	3,5	2,8	3,2	2,9	2,9
Nombre moyen de pièces d'habitation	3,7	3,6	4,0	4,3	4,2
Surface moyenne en m <sup>2</sup>	85	83	99	104	102
Surface moyenne par personne	24	29	31	36	35
Nombre moyen de pièces par personne	1,1	1,3	1,3	1,5	1,4
<b>Indicateur de peuplement (en %)</b>					
Sous-peuplement	44	46	64	76	73
Peuplement normal	31	35	26	19	20
Surpeuplement	25	19	10	5	7
Effectifs, en milliers	1 243	381	1 121	15 250	17 995

Champ : France, ménages de deux personnes ou plus résidant en logement ordinaire.

Source : Insee, enquête Logement, 2006.

## 5.10 Mobilité résidentielle récente

**E**n 2008, parmi les personnes âgées de 18 à 50 ans n'habitant plus chez leurs parents et vivant dans un ménage ordinaire en France métropolitaine depuis au moins 5 ans, 6 personnes sur 10 ont changé de logement au cours des 5 dernières années. Cette mobilité résidentielle concerne autant les immigrés que les personnes ni immigrées ni descendantes d'immigrés.

Les immigrés venus de l'Union européenne à 27, généralement installés en France depuis plus longtemps et plus souvent propriétaires, sont moins susceptibles de déménager, à l'inverse des immigrés venus d'Afrique. Plus jeunes en moyenne et donc plus mobiles, deux tiers des descendants d'immigrés ont changé de logement au cours de la même période. Parmi ces derniers, ceux qui sont issus des migrations plus récentes ont plus souvent déménagé : c'est le cas de 86 % de ceux qui sont nés en France d'un parent immigré de l'Afrique hors Maghreb. À âge, tranche d'unité urbaine et niveau de revenu du ménage par unité de consommation donnés, les immigrés et les descendants d'immigrés originaires d'Afrique demeurent ceux qui ont le plus souvent changé de logement au cours des cinq dernières années.

Le périmètre géographique de ces mobilités résidentielles est plus restreint pour les immigrés, et dans une moindre mesure pour les descendants d'immigrés. Ainsi, 55 % des immigrés qui ont déménagé récemment ont changé de commune, soit 13 points de moins que les personnes sans ascendance migratoire directe.

Pour les immigrés, le déménagement est moins souvent synonyme de changement de statut d'occupation du logement. Ainsi, 63 % de ceux qui étaient locataires d'un HLM avant le déménagement restent dans le parc social après, contre 54 % des descendants d'un parent immigré et seulement 36 % de

ceux qui ne sont ni immigrés ni descendants d'un parent immigré. De même, le déménagement traduit moins souvent l'accès à la propriété : 30 % des immigrés locataires du parc privé avant le déménagement sont devenus propriétaires au cours des cinq dernières années, contre 43 % pour ceux qui n'ont pas d'ascendance migratoire directe.

Parmi les motivations du déménagement, la recherche d'un logement de meilleure qualité ou situé dans un meilleur quartier sont des raisons plus souvent citées par les immigrés que par les autres résidents. En particulier, disposer d'une surface plus grande est invoqué par 35 % de l'ensemble des immigrés et même par 39 % des immigrés venus d'un autre continent que l'Europe, contre 27 % de l'ensemble des 18-50 ans qui n'habitent plus chez leurs parents. À l'inverse, les raisons professionnelles ou l'accession à la propriété motivent moins souvent le changement de logement des immigrés. Quant aux descendants d'immigrés, ils mettent plus souvent en avant les événements familiaux, la mise en couple et avoir un logement autonome de ses parents.

En 2008, 14 % des immigrés âgés de 18 à 50 ans vivant en ménage ordinaire en France métropolitaine ont déposé ou renouvelé une demande de logement HLM contre 8 % des descendants d'immigrés et 4 % de ceux sans ascendance immigrée directe. La taille des familles plus importante, les revenus moins élevés et la concentration dans les grandes agglomérations expliquent en partie ce recours aux bailleurs sociaux. La demande d'un logement HLM est la plus forte pour les immigrés venus d'Afrique : 2 sur 10 attendent un logement social. La première demande date de plus de trois ans pour 32 % des immigrés qui sont demandeurs d'un logement du parc social et présents en France depuis trois ans ou plus, contre 17 % des demandeurs qui ne sont ni immigrés ni descendants d'immigrés. ■

### Pour en savoir plus

- « Le logement des immigrés en 1996 », *Insee Première* n° 730, août 2000.
- « La mobilité résidentielle des adultes : existe-t-il des " parcours type " ? », France, portrait social, *Insee Références*, édition 2006.
- « Les ménages immigrés en 2006 : des locataires en zone urbaine », *Infos migrations* n° 6, DSED, janvier 2009.

## 1. Changement de résidence au cours des cinq dernières années parmi les 18-50 ans qui n'habitent plus chez leurs parents

	Changement de résidence au cours des cinq dernières années	Part des déménagements dans une autre commune	Raisons citées pour le dernier déménagement <sup>1</sup>						en %
			Pour un logement de meilleure qualité ou dans un meilleur quartier <sup>2</sup>	Raison familiale <sup>3</sup>	Raison professionnelle <sup>4</sup>	Pour devenir propriétaire	Pour avoir un logement autonome	Autres raisons <sup>5</sup>	
<b>Immigrés</b>	<b>59</b>	<b>55</b>	<b>48</b>	<b>23</b>	<b>11</b>	<b>16</b>	<b>5</b>	<b>19</b>	
UE à 27	50	60	40	24	15	21	2	19	
Autres pays d'Europe	55	46	47	17	8	22	5	28	
Maghreb	62	48	53	23	11	14	5	16	
Autres pays d'Afrique	64	60	49	25	7	7	7	23	
Asie, Amérique, Océanie	59	61	47	20	10	20	6	19	
18-30 ans	90	57	43	29	11	11	11	17	
31-40 ans	66	55	50	23	11	17	4	16	
41-50 ans	42	54	48	17	11	19	2	24	
<b>Descendants d'immigrés</b>	<b>66</b>	<b>60</b>	<b>41</b>	<b>28</b>	<b>12</b>	<b>18</b>	<b>10</b>	<b>17</b>	
UE à 27	62	61	41	27	13	21	10	17	
Autres pays d'Europe	59	58	53	20	16	28	6	13	
Maghreb	70	56	43	29	9	16	10	17	
Autres pays d'Afrique	86	61	31	35	14	11	11	16	
Asie, Amérique, Océanie	78	64	34	27	13	15	16	16	
18-30 ans	93	60	33	35	12	11	18	15	
31-40 ans	66	60	48	22	12	27	4	15	
41-50 ans	38	56	45	22	10	17	3	23	
Descendants de deux parents immigrés									
Descendants d'un seul parent immigré	68	58	43	28	10	18	10	17	
<b>Ni immigrés, ni descendants</b>	<b>60</b>	<b>68</b>	<b>39</b>	<b>23</b>	<b>18</b>	<b>23</b>	<b>8</b>	<b>18</b>	
18-30 ans	93	67	32	30	19	17	15	19	
31-40 ans	66	70	50	17	19	32	3	13	
41-50 ans	34	68	34	21	17	20	4	25	
<b>Ensemble des 18-50 ans</b>	<b>61</b>	<b>66</b>	<b>40</b>	<b>24</b>	<b>17</b>	<b>22</b>	<b>8</b>	<b>18</b>	

1. Plusieurs raisons peuvent être citées. 2. Pour un logement plus grand, pour une maison individuelle, pour un logement plus confortable, pour un meilleur quartier. 3. Pour vivre en couple, à cause de changements familiaux (divorce, décès, naissance...). 4. Pour se rapprocher du lieu de travail (ou de celui de son conjoint) ; à la suite d'un changement de travail (ou celui de son conjoint). 5. Le logement précédent allait être démolit, victime d'un sinistre ; autres raisons.

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 18 à 50 ans fin 2008 vivant en ménage ordinaire, qui n'habitent plus chez leurs parents et qui sont présentes en France depuis au moins cinq ans lorsqu'elles sont nées à l'étranger.

Sources : Ined-Insee, enquête Trajectoires et origines 2008.

## 2. Demande d'un logement HLM déposée ou renouvelée au cours des 12 derniers mois selon le lien à la migration

	Pays de naissance des immigrés ou des parents des descendants d'immigrés					Ensemble
	UE à 27	Autre Europe	Maghreb	Autre Afrique	Asie, Amérique, Océanie	
<b>Demande d'un HLM au cours des 12 derniers mois</b>						
Immigrés	5	7	21	21	10	<b>14</b>
Descendants d'immigrés	4	3	13	10	5	<b>8</b>
Ni immigrés ni descendants d'immigrés	///	///	///	///	///	<b>4</b>
<b>Ensemble des 18-50 ans</b>	///	///	///	///	///	<b>5</b>
<b>Part des demandes qui ont été déposées pour la première fois depuis plus de 3 ans<sup>1</sup></b>						
Immigrés	23	n.s.	34	35	30	<b>32</b>
Descendants d'immigrés	18	n.s.	22	24	21	<b>21</b>
Ni immigrés ni descendants d'immigrés	///	///	///	///	///	<b>17</b>
<b>Ensemble des 18-50 ans</b>	///	///	///	///	///	<b>22</b>

1. La part des demandes anciennes de plus de trois ans est mesurée parmi ceux qui ont déposé une demande et dont la présence en France est supérieure à trois ans lorsqu'ils sont nés à l'étranger.

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 18 à 50 ans fin 2008 vivant en ménage ordinaire. Pour la part des demandes déposées depuis au moins trois ans, le champ est réduit aux personnes en France depuis au moins trois ans.

Lecture : en 2008, 14% des immigrés âgés de 18 à 50 ans ont déposé ou renouvelé une demande de HLM au cours des 12 derniers mois. Parmi ceux d'entre eux qui sont en France depuis au moins trois ans, 32% ont effectué leur demande la première fois il y a au moins trois ans.

Sources : Ined ; Insee, enquête Trajectoires et origines 2008.

## 5.11 Immigrés vivant en collectivité

En 2008, 180 000 immigrés de 18 ans et plus vivent en **collectivité**, soit 4 % d'entre eux contre 3 % des non-immigrés. La vie en collectivité concerne davantage les immigrés venus d'Afrique hors Maghreb (8 %), d'Algérie (5 %) et des pays d'Asie autres que le Cambodge, Laos et Vietnam (5 %).

Ce n'est qu'à partir de 80 ans et plus que les immigrés vivent moins souvent que les autres en collectivité (10 % contre 14 % des non-immigrés âgés de 80 ans ou plus). Pour les non-immigrés, la présence en collectivité est très liée au cycle de vie : elle est surtout répandue au début de la vie adulte (cités universitaires et foyers d'étudiants) et aux âges les plus avancés (services de moyen et long séjour qui comprennent notamment les maisons de retraite). Chez les hommes immigrés, ce phénomène est nettement moins visible. Ils sont en effet nombreux à vivre en collectivité tout au long de leur vie adulte. Comme pour les non-immigrés, la vie en logement collectif est plus fréquente au début de la vie adulte : 4 % (2 % pour les non-immigrés) des immigrés âgés de 18 à 29 ans résident dans un foyer étudiant, et même plus de 10 % pour ceux âgés de 18 à 25 ans. Pour les immigrés, la vie en collectivité – le plus souvent dans les services de moyen et long séjour, en particulier en foyers de travailleurs migrants – est plus fréquente dès 60 ans : les hommes immigrés âgés de 60 ans ou plus et originaires d'Afrique hors Maghreb vivent pour 17 % dans ces services de moyen et long séjour.

Parmi les personnes vivant en collectivité, la part des immigrés vivant en service de

moyen et long séjour (64 %) est proche de celle des non-immigrés (67 %) mais elle varie suivant l'origine des immigrés. Ainsi, parmi les immigrés originaires d'Italie et du Portugal vivant en collectivité, la part des personnes résidant dans des services de moyen et long séjour (respectivement 83 % et 75 %) est plus importante que pour d'autres origines. Il s'agit dans le cas présent d'une population issue d'anciennes vagues d'immigration donc plus âgée et résidant plus souvent en maison de retraite. La population immigrée **hors ménage** originaire d'Afrique vit aussi majoritairement dans des services de moyen et long séjour, en particulier dans les foyers de travailleurs migrants.

Certains immigrés vivent plus fréquemment que d'autres dans des foyers étudiants. Chez les 18-29 ans, c'est notamment le cas des immigrés venus d'Europe (hors Portugal), d'Amérique et d'Océanie, d'Afrique hors Maghreb et d'Asie (hors Turquie).

Ajoutons que les différences observées varient suivant le sexe. Contrairement aux femmes, les hommes immigrés vivent nettement plus souvent en collectivité que leurs homologues non immigrés (5 % contre 3 %). Les femmes immigrées sont plus nombreuses que les femmes non immigrées à résider dans des foyers étudiants (3 % contre 2 % chez les 18-29 ans) et vivent moins fréquemment dans des services de moyen et long séjour (1 % contre 2 %). Par ailleurs, la présence des femmes immigrées dans les collectivités s'atténue considérablement passé 30 ans ce qui n'est pas le cas pour les hommes immigrés. ■

### Définitions

**Collectivité** : une collectivité ou communauté au sens du recensement est un ensemble de locaux d'habitation relevant d'une même autorité gestionnaire et dont les habitants partagent à titre habituel un mode de vie en commun. La population vivant en communauté comprend les personnes vivant : dans les services de moyen ou de long séjour, les foyers étudiants, les établissements sociaux de court séjour, les communautés religieuses, les casernes et les établissements pénitentiaires. La population des personnes vivant en communauté et celle vivant dans les habitations mobiles, les marinières et les sans abris constitue la population **hors ménage**.

### Pour en savoir plus

- « Vieillir en France quand on est immigré », *La Société française, Données sociales*, Insee, 1999.

# Immigrés vivant en collectivité 5.11

## 1. Part des adultes vivant dans un logement collectif selon l'origine et le sexe

en %

	Vivant dans un logement collectif <sup>1</sup>	Dont : service de moyen ou de long séjour		Dont : cité universitaire ou foyer d'étudiants	
		Ensemble	dont : 60 ans ou plus	Ensemble	dont : 18-29 ans
<b>Non-immigrés</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>2</b>
<b>Immigrés</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>4</b>
Espagne	3	2	3	<0,5	11
Italie	3	2	3	<0,5	6
Portugal	1	<0,5	1	<0,5	<0,5
Autres pays de l'UE 27	2	1	3	<0,5	5
Autres pays d'Europe	4	3	3	1	4
Algérie	5	4	10	<0,5	1
Maroc	3	2	5	1	3
Tunisie	4	3	6	1	4
Afrique hors Maghreb	8	5	12	2	5
Turquie	1	1	2	<0,5	1
Cambodge, Laos, Vietnam	2	1	2	2	7
Autres pays d'Asie	5	2	3	2	7
Amérique, Océanie	4	1	3	1	5
<b>Ensemble des femmes</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>5</b>	<b>&lt;0,5</b>	<b>2</b>
<b>Femmes non immigrées</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>5</b>	<b>&lt;0,5</b>	<b>2</b>
<b>Femmes immigrées</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>3</b>
<b>Ensemble des hommes</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>3</b>
<b>Hommes non immigrés</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>3</b>
<b>Hommes immigrés</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>6</b>	<b>1</b>	<b>5</b>
dont : Algérie	8	6	13	1	3
Afrique hors Maghreb	12	9	17	2	8
<b>Ensemble</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>3</b>

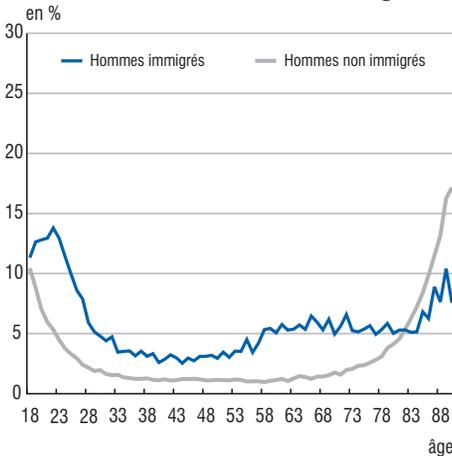
1. Les logements collectifs incluent ici les services de moyen ou de long séjour (dont les foyers de travailleurs), les cités universitaires ou foyers étudiants, les casernes, les établissements sociaux de court séjour, les établissements pénitentiaires et les communautés religieuses.

Champ : France, personnes âgées de 18 ans ou plus.

Lecture : 3 % des personnes âgées de 18 ans ou plus vivent en communauté ; 2 % sont en service de moyen et long séjour ; 4 % des personnes de 60 ans ou plus sont en service de moyen ou long séjour.

Source : Insee, recensement de la population 2008.

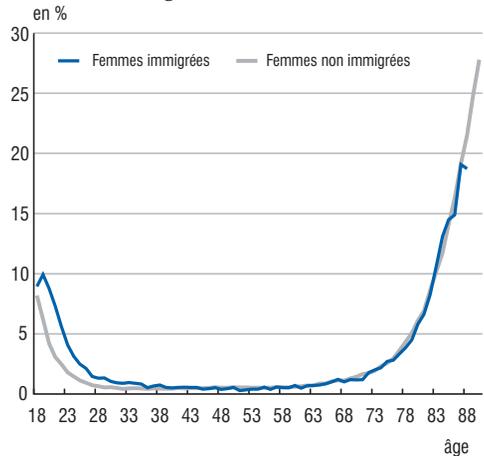
## 2. Part des adultes vivant dans un logement collectif selon l'âge



Champ : France, hommes âgés de 18 ans ou plus.

Lecture : 17 % des hommes non immigrés âgés de 90 ans vivent dans un logement collectif.

Source : Insee, recensement de la population, 2008.



Champ : France, femmes âgées de 18 ans ou plus.

Lecture : 28 % des femmes non immigrées âgées de 90 ans vivent dans un logement collectif.

Source : Insee, recensement de la population, 2008.

## 5.12 Santé et recours aux soins

L'état de santé des immigrés est moins bon que celui des non-immigrés. Cela concerne plus encore les immigrés qui ne sont pas originaires d'un pays de l'Union européenne à 27, particulièrement pour les femmes. Globalement, l'état de santé se dégrade en vieillissant. En particulier, entre 60 et 74 ans, 4 hommes sur 10 se déclarent en **médiocre santé générale**, quelle que soit l'origine. Les femmes immigrées sont 7 sur 10 dans ce cas, les non-immigrées ne sont qu'une sur deux. Sexe, niveaux de diplômes, de revenus ou encore catégorie socioprofessionnelle sont, après l'âge, des déterminants de l'état de santé, mais ne permettent pas d'expliquer complètement les différences par origine.

Une exception distingue les hommes immigrés âgés de 60 à 74 ans. Ils ont des appréciations très voisines des hommes non immigrés quant à leur état de santé. Cette exception résulte en partie de mécanismes de « sélection », les personnes potentiellement en moins bonne santé n'ayant pas migré, d'autant que ces classes d'âges étaient bien plus concernées par une migration de travail que familiale. En outre, l'effet de l'état de santé sur le retour au pays est difficile à apprécier et la partie des hommes immigrés âgés résidant en foyer de travailleurs échappe à l'analyse.

Les immigrés sont plus souvent en surpoids voire obèses que les non-immigrés. C'est plus vrai des femmes que des hommes. Les premières sont en effet à tous âges d'**indice de masse corporelle** plus élevé. Chez les hommes immigrés, il y a davantage

de personnes en surpoids ou obèses relativement aux personnes « dans la norme », surtout après 45 ans. Cela ne peut s'expliquer entièrement par la surreprésentation des immigrés dans les catégories socioprofessionnelles (ouvriers, employés, inactifs) où la prévalence du surpoids est plus grande.

Les consommations de soins des immigrés et des non-immigrés sont proches. Cependant, les modalités diffèrent quelque peu. Les immigrés se rendent à l'hôpital un peu plus souvent et ont recours mensuellement au médecin généraliste davantage que les non-immigrés, surtout entre 30 et 44 ans ou entre 60 et 74 ans. En revanche, le recours aux spécialistes pour ces deux catégories de personnes est de 10 points inférieur à celui de leurs homologues non-immigrés. Après 45 ans, il n'y a pas de différences sensibles quant au suivi des mesures préventives élémentaires (vaccinations, prise de tension). Le moindre suivi des immigrés jeunes peut s'expliquer par leur moindre ancienneté de présence sur le territoire, qui implique une moindre insertion sociale et sur le marché du travail.

À état de santé (déclaré) donné, le sexe et l'âge induisent des recours aux soins « de base » (fréquentation régulière d'un généraliste, au moins annuelle de spécialiste) différenciés : les femmes et les personnes âgées y recourent davantage. Les femmes immigrées se distinguent à peine des autres par un recours un peu plus fréquent. Les hommes immigrés sont en revanche sensiblement moins nombreux à fréquenter les services de soin, d'autant plus qu'ils ne considèrent pas leur état de santé comme dégradé. ■

### Définitions

**Indicateur de santé générale** : cet indicateur s'appuie sur la déclaration des enquêtés à la question suivante : comment est votre état de santé en général ? Les réponses possibles sont : « très bon », « bon », « moyen », « mauvais », « très mauvais ». Les trois dernières modalités constituent un état de santé général qualifié ici de médiocre.

**Indicateur de limitation globale** : il distingue la population en deux catégories selon que la personne se déclare ou pas « limitée depuis au moins six mois, à cause d'un problème de santé, dans les activités que les gens font habituellement ».

**Indice de masse corporelle** : calculé comme le rapport du poids en kilogrammes et de la taille en mètres au carré. Au-dessus de 25, un adulte est considéré comme en surpoids, obèse au-delà de 30. En dessous de 18, un adulte est en insuffisance pondérale.

### Pour en savoir plus

- « L'expérience de la migration, santé perçue et renoncement aux soins », *Documents de travail* n° 168, Ined, octobre 2010.
- « Santé et recours aux soins des femmes et des hommes », *Études et Résultats* n° 717, février 2010.
- « Le recours aux soins de ville des immigrés en France », *Questions d'économie de la Santé* n° 146, septembre 2009.

## 1. Part des personnes déclarant leur santé médiocre ou des limitations fonctionnelles selon l'origine et l'âge

en %

	État général de santé Moyen, mauvais ou très mauvais				État fonctionnel de santé Moyen ou mauvais			
	Femmes		Hommes		Femmes		Hommes	
	Non-immigrées	Immigrées	Non-immigrés	Immigrés	Non-immigrées	Immigrées	Non-immigrés	Immigrés
De 15 à 29 ans	9	12	7	6	9	19	8	10
De 30 à 44 ans	17	25	17	26	15	20	15	12
De 45 à 59 ans	32	48	28	42	28	37	25	26
De 60 à 74 ans	49	69	43	44	38	49	35	41
75 ans ou plus	74	79	70	75	67	70	62	74
<b>Ensemble</b>	<b>31</b>	<b>41</b>	<b>25</b>	<b>34</b>	<b>27</b>	<b>34</b>	<b>22</b>	<b>26</b>

Champ : France, personnes âgées de 15 ans ou plus vivant en ménage ordinaire.

Lecture : en 2008, 9 % des femmes non immigrées et âgées de 15 à 29 ans se déclarent en moyenne, en mauvaise ou très mauvaise santé.

Source : Insee, enquête Handicap Santé 2008.

## 2. Indice de masse corporelle selon l'origine et l'âge

en %

	Insuffisance pondérale	Corpulence normale	Surpoids	Obésité	Ensemble
<b>Non immigrés</b>					
30 à 44 ans	4	57	29	10	100
Hommes	1	50	39	10	100
Femmes	6	66	18	10	100
45 à 59 ans	2	47	37	14	100
Hommes	1	37	49	15	100
Femmes	3	56	26	15	100
60 à 74 ans	1	41	40	18	100
Hommes	1	33	48	18	100
Femmes	2	48	32	18	100
<b>Immigrés</b>					
30 à 44 ans	2	47	35	16	100
Hommes	0	50	40	10	100
Femmes	4	44	29	23	100
45 à 59 ans	2	46	37	15	100
Hommes	2	44	42	12	100
Femmes	3	48	32	17	100
60 à 74 ans	1	39	43	17	100
Hommes	0	40	48	12	100
Femmes	1	38	38	24	100

Champ : France, personnes âgées de 30 à 74 ans, vivant en ménages ordinaires.

Source : Insee, enquête Handicap Santé, 2008.

## 3. Part des personnes ayant recours à des soins

en %

	Non-immigrés			Immigrés		
	30 à 44 ans	45 à 59 ans	60 à 74 ans	30 à 44 ans	45 à 59 ans	60 à 74 ans
<b>Recours au généraliste</b>						
Deux fois par an ou moins	56	50	28	53	47	30
De 2 à 11 fois par an	39	40	58	37	41	50
Plus d'une fois par mois	5	10	14	10	12	20
<b>Recours au moins une fois dans l'année écoulée à/au...</b>						
... spécialiste	57	61	67	48	58	57
... l'hôpital	11	10	15	13	12	16
... dentiste	61	57	52	57	52	47
... laboratoire	52	63	73	53	64	68
... kinésithérapeute	18	19	21	12	17	21
... vaccin (être à jour)	77	68	63	68	64	64
... tension (mesure)	97	98	99	93	97	97

Champ : France, personnes âgées de 30 à 74 ans et vivant en ménage ordinaire.

Source : Insee, enquête Handicap Santé, 2008.

## 5.13 Handicap et recours aux aides

Les immigrés déclarent un peu plus souvent un **handicap** (précisément, une **altération de leur état fonctionnel**) que les non-immigrés. C'est particulièrement le cas des femmes de plus de 60 ans.

Les handicaps ne concernent que très peu de personnes avant 30 ans. Les immigrés venus du Maghreb, âgés de 30 à 59 ans, déclarent deux fois plus souvent des handicaps moteurs (paralysie par exemple), sensoriels (cécité par exemple) ou cognitifs (ou encore mentaux : troubles anxieux par exemple) que les autres immigrés et les non-immigrés. Les handicaps cognitifs affectent davantage les femmes venues du Maghreb.

Parmi les hommes âgés de 60 à 89 ans, il y a peu de différences par origine, et même une légère moindre déclaration de problèmes sensoriels de la part des immigrés. À ces âges, les femmes déclarent nettement plus souvent souffrir de handicaps (cognitifs et moteurs) que les hommes. Les femmes immigrées sont plus encore concernées que les autres.

Le recours aux aides humaines pour accomplir les **actes de la vie quotidienne** (se laver seul par exemple) est une façon de signaler la perte d'autonomie. Le recours à l'aide humaine augmente avec l'âge, plus encore dans le cas des immigrés. Indépendamment de l'origine, ces recours sont plus

élevés de la part des ouvriers, employés et inactifs, catégories socioprofessionnelles dans lesquelles les immigrés sont surreprésentés. Une fois pris en compte l'âge, le sexe et la catégorie sociale, les taux de recours sont peu différents selon l'origine. Toutefois, le recours à une aide professionnelle est moins fréquent pour les immigrés, particulièrement pour ceux nés au Maghreb. Cela signifie que ces personnes sollicitent davantage leur entourage (famille, voisins, amis).

Le recours aux **aides techniques** permet une approche complémentaire de la prévalence des handicaps. Elles sont utilisées par 14 % des non-immigrés de plus de 15 ans, contre 17 % des immigrés venus du Maghreb ou de l'Union européenne à 27. Ces aides peuvent être de type « prothèses », destinées à compenser une déficience. Il peut aussi s'agir d'appareils qui compensent des limitations fonctionnelles. Jusqu'à 59 ans, le recours est faible. Il augmente ensuite nettement. Si l'aide compense bien le handicap, la personne ne se déclarera pas limitée.

Les hommes de plus de 60 ans nés au Maghreb recourent moins aux aides techniques que les autres immigrés et les non-immigrés. À l'inverse les immigrées d'origine maghrébine sont 29 % à recourir à un appareil, ce n'est le cas que de 24 % des non-immigrées. ■

### Définitions

**Handicap** : il n'y pas de définition simple du handicap. Selon l'Office mondial de la santé, la situation de handicap résulte de la combinaison de trois facteurs : un état fonctionnel altéré, un environnement qui ne permet pas de compenser cet état et, de fait, une restriction à la participation sociale et aux activités « normales ».

**Altération de l'état fonctionnel** : elle est définie comme la double déclaration (par la personne) d'une déficience (par exemple, être aveugle, être paralysé, être trisomique...) et d'une limitation fonctionnelle (par exemple, avoir des difficultés à marcher, à porter des objets...) du même type. On distingue usuellement les altérations motrices, sensorielles et « cognitives », ce dernier terme regroupant les altérations comportementales, psychiques et mentales.

**Environnement** : ici l'environnement regroupe les aides techniques ou humaines, ou encore les aménagements du logement et des espaces publics...

**Actes de la vie quotidienne** : on distingue les actes de la vie quotidienne simples et essentiels (se nourrir, se laver) des activités plus élaborées (préparer sa nourriture, utiliser un téléphone). L'indicateur retenu ici est la part des personnes qui ont recours à une aide humaine pour au moins l'un de ces actes.

**Aides techniques** : on distingue les prothèses (hanche, main...) des divers appareillages. Ces derniers peuvent être un corset, des cannes, un fauteuil roulant, un amplificateur de voix, etc.

### Pour en savoir plus

- « L'implication de l'entourage et des professionnels auprès des personnes âgées à domicile », *Études et Résultats* n° 717, Drees, février 2010.

## 1. Part des personnes déclarant une altération de l'état fonctionnel selon l'âge, le sexe et l'origine en %

	Motrice				Cognitive			
	Non-immigrés	Immigrés			Non-immigrés	Immigrés		
		Ensemble	dont nés dans l'UE 27	dont nés au Maghreb		Ensemble	dont nés dans l'UE 27	dont nés au Maghreb
Hommes 30 à 59 ans	4	6	5	9	5	4	3	3
Hommes 60 à 89 ans	19	20	20	21	10	8	9	9
Femmes 30 à 59 ans	7	7	7	11	5	6	4	11
Femmes 60 à 89 ans	30	35	37	38	11	13	13	14
<b>Ensemble des 30 à 89 ans</b>	<b>12</b>	<b>14</b>	<b>16</b>	<b>17</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>8</b>

Champ : France, personnes âgées de 30 à 89 ans vivant en ménage ordinaire ou durablement en établissements sanitaires et sociaux.

Lecture : 4 % des hommes non immigrés âgés de 30 à 59 ans déclarent une altération fonctionnelle motrice (gêne articulaire empêchant les déplacements par exemple).

Source : Insee, enquêtes Handicap Santé, 2008 et 2009.

## 2. Part des personnes ayant recours à une aide humaine selon l'âge, le sexe et l'origine en %

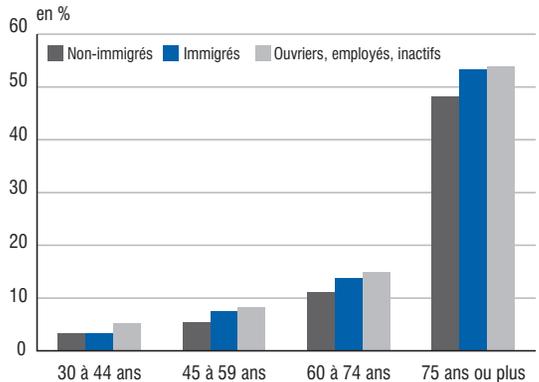
	Aides de l'entourage				Aides professionnelles			
	Non-immigrés	Immigrés			Non-immigrés	Immigrés		
		Ensemble	dont nés dans l'UE 27	dont nés au Maghreb		Ensemble	dont nés dans l'UE 27	dont nés au Maghreb
Hommes 30 à 59 ans	3	4	4	6	1	1	1	2
Hommes 60 à 89 ans	13	13	12	14	9	6	6	6
Femmes 30 à 59 ans	5	6	5	9	2	1	1	2
Femmes 60 à 89 ans	22	25	25	26	18	20	23	16
<b>Ensemble des 30 à 89 ans</b>	<b>9</b>	<b>10</b>	<b>11</b>	<b>12</b>	<b>6</b>	<b>5</b>	<b>7</b>	<b>5</b>

Champ : France, personnes âgées de 30 à 89 ans vivant en ménage ordinaire ou durablement en établissements sanitaires et sociaux.

Lecture : 3 % des hommes non immigrés âgés de 30 à 59 ans sont aidés par une personne de leur entourage (famille, mais, voisins) en raison de problèmes de santé ou de handicap.

Source : Insee, enquêtes Handicap Santé, 2008 et 2009.

## 3. Part des personnes ayant recours à une aide humaine



Champ : France, personnes âgées de 30 ans ou plus vivant en ménage ordinaire ou durablement en établissements sanitaires et sociaux.

Source : Insee, enquêtes Handicap Santé, 2008 et 2009.

## 4. Part des personnes utilisant ou ayant besoin d'aides techniques en %

	Prothèse				Appareil			
	Non-immigrés	Immigrés			Non-immigrés	Immigrés		
		Ensemble	dont nés dans l'UE 27	dont nés au Maghreb		Ensemble	dont nés dans l'UE 27	dont nés au Maghreb
Hommes 30 à 59 ans	5	7	6	7	4	4	3	8
Hommes 60 à 89 ans	14	12	15	10	17	17	20	16
Femmes 30 à 59 ans	5	4	4	6	4	4	3	5
Femmes 60 à 89 ans	17	14	14	16	24	25	26	29
<b>Ensemble des 30 à 89 ans</b>	<b>9</b>	<b>8</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>12</b>	<b>13</b>

Champ : France, personnes âgées de 30 à 89 ans vivant en ménage ordinaire ou durablement en établissements sanitaires et sociaux.

Lecture : 5 % des hommes non immigrés âgés de 30 à 59 ans déclarent utiliser une prothèse (de la hanche par exemple)

Source : Insee, enquêtes Handicap Santé, 2008 et 2009.

## 5.14 Relations sociales et adhésion associative

En 2008, parmi les immigrés vivant en France métropolitaine dans un ménage ordinaire, 67% ont vu au moins un membre de leur famille ne vivant pas avec eux au cours des quinze derniers jours. C'est significativement moins que les autres personnes âgées de 18 à 50 ans (83 %). Pour les immigrés, l'âge à la migration conditionne fortement l'intensité des relations avec la famille. Les immigrés arrivés mineurs en France ont plus souvent fréquenté leur famille au cours des quinze derniers jours que les immigrés arrivés adultes : 80 % contre 58 %. Les immigrés venus du Portugal, souvent arrivés avant leur majorité, ont aujourd'hui des relations familiales bien plus fréquentes que ceux originaires d'Europe hors Union européenne à 27 (UE27) ou d'Afrique hors Maghreb, qui ont migré le plus souvent adultes. Pour les autres résidents en France, dont les descendants d'immigrés nés en France, la taille du réseau familial, l'âge et la proximité géographique des parents modulent les relations familiales. Cependant, à âge, nombre d'enfants en vie et proximité géographique des parents donnés, les descendants d'immigrés d'Europe du Sud, du Maghreb et de Turquie fréquentent plus souvent leur famille que les personnes sans ascendance migratoire directe.

Seulement 1 personne sur 10 âgée de 18 à 50 ans et vivant dans un ménage ordinaire en France métropolitaine n'a vu aucun ami au cours des quinze derniers jours. Cette proportion varie peu selon l'origine. Les immigrés sont un peu plus souvent dans ce cas (15 %), particulièrement lorsqu'ils ont migré à l'âge adulte (17 %). L'intensité des relations amicales des femmes immigrées est moins élevée, au moins pour les plus jeunes adultes.

À âge, sexe, taille d'agglomération et type d'habitat - collectif ou isolé - donnés, les

immigrés et les descendants d'immigrés se distinguent peu dans la pratique de relations de voisinage. Les comportements sont davantage différenciés pour la fréquentation de collègues en dehors du temps de travail : 47 % des immigrés entretiennent ces relations extraprofessionnelles contre 53 % des descendants et 56 % des autres résidents en France. Ces écarts ne s'expliquent pas seulement par des différences d'âge ou de catégorie socioprofessionnelle.

Un quart des immigrés et des descendants de deux parents immigrés sont membres d'une **association** contre un tiers des autres résidents âgés de 18 à 50 ans en France métropolitaine. Les immigrés du Maghreb, du Portugal et de la Turquie ont le plus faible taux d'adhésion (18 % ou moins). Ceux qui viennent d'Afrique hors Maghreb ont un engagement associatif comparable à celui des personnes sans ascendance migratoire directe, mais la nature de la pratique associative diffère.

Pour les personnes ni immigrées ni descendantes d'immigrés, la pratique sportive est le premier motif d'engagement associatif (20 %), suivie des buts culturels et de l'animation de quartiers (8 %). Le sport mobilise 1 immigré de l'Afrique Subsaharienne sur 10, soit autant que pour une association solidaire, ou pour une association religieuse (9 % contre seulement 1 % des personnes sans ascendance migratoire). Indépendamment de l'origine, l'adhésion associative à but sportif est nettement plus fréquente pour les hommes que pour les femmes. À sexe, âge, niveau de diplôme, situation d'activité, tranche d'unité urbaine et nombre d'enfants donnés, l'engagement associatif des immigrés - hors ceux de l'Afrique subsaharienne - demeure significativement moins élevé. ■

### Définitions

**Association** : comprend les associations sportives, culturelles, de jeune, de quartier, de solidarité ou d'entraide et les autres associations (religieuses, politiques ou de défense des droits de l'homme, des parents d'élèves).

### Pour en savoir plus

- « Famille, amis et participation associative », *Insee Références Les immigrés en France*, édition 2005.
- « Sphères de sociabilités : relations familiales versus relations sociales » *Documents de travail*, Ined, n° 168, octobre 2010, p. 101-107.

# Relations sociales et adhésion associative 5.14

## 1. Relations familiales et amicales des 18-50 ans selon l'origine et l'âge

en %

	Au cours des 15 derniers jours avoir vu pour le plaisir au moins une fois...		Plus de la moitié des amis rencontrés au cours des 15 derniers jours, sont...			Fréquentations amicales avec...	
	un membre de sa famille, même éloignée	un(e) ami(e)	du même sexe	du même niveau d'études	de la même origine	des voisins	des collègues de travail
<b>Immigrés</b>	<b>67</b>	<b>85</b>	<b>54</b>	<b>38</b>	<b>28</b>	<b>43</b>	<b>47</b>
UE à 27	66	87	48	40	21	44	48
Autres pays d'Europe	53	87	50	38	20	47	54
Maghreb	73	83	59	33	27	41	47
Autres pays d'Afrique	61	83	56	36	33	40	37
Asie, Amérique, Océanie	63	86	53	43	33	45	52
Migration avant 18 ans	80	87	52	35	18	43	49
Migration à 18 ans ou plus	58	83	56	39	34	43	46
Hommes	67	87	53	37	28	43	49
Femmes	66	82	56	38	27	43	44
<b>Descendants d'immigrés</b>	<b>85</b>	<b>90</b>	<b>52</b>	<b>37</b>	<b>21</b>	<b>39</b>	<b>53</b>
UE à 27	86	89	45	36	21	39	54
Autres pays d'Europe	78	92	48	48	25	35	58
Maghreb	85	90	61	35	22	39	49
Autres pays d'Afrique	83	94	61	43	18	41	55
Asie, Amérique, Océanie	82	92	49	45	19	41	57
De deux parents immigrés	87	89	53	35	19	41	51
D'un seul parent immigré	83	91	51	39	24	37	55
Hommes	84	91	45	37	23	41	51
Femmes	86	89	44	37	20	37	55
<b>Ni immigrés, ni descendants</b>	<b>83</b>	<b>90</b>	<b>45</b>	<b>36</b>	<b>66</b>	<b>44</b>	<b>56</b>
Hommes	82	91	45	37	66	45	55
Femmes	84	89	44	35	65	43	57
<b>Ensemble des 18-50 ans</b>	<b>81</b>	<b>89</b>	<b>47</b>	<b>36</b>	<b>57</b>	<b>43</b>	<b>55</b>

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 18 à 50 ans fin 2008 vivant dans un ménage ordinaire.

Sources : Ined ; Insee, enquête Trajectoires et origines 2008.

## 2. Participation associative des 18-50 ans selon l'origine, l'âge et le sexe

en %

	Membres d'une association...				Hommes	Femmes	Ensemble
	sportive	culturelle, de jeunes, de quartier	de solidarité ou d'entraide	autres			
<b>Immigrés</b>	<b>9</b>	<b>6</b>	<b>5</b>	<b>11</b>	<b>26</b>	<b>22</b>	<b>24</b>
UE à 27	12	8	4	13	28	30	29
Autres pays d'Europe	9	7	3	9	25	23	24
Maghreb	7	4	3	8	21	14	17
Autres pays d'Afrique	9	7	11	18	43	26	33
Asie, Amérique, Océanie	7	7	4	11	24	21	22
Migration avant 18 ans	12	6	4	10	29	21	25
Migration à 18 ans ou plus	7	6	5	12	25	22	23
Hommes	12	6	5	11	///	///	26
Femmes	6	6	5	11	///	///	22
<b>Descendants d'immigrés</b>	<b>16</b>	<b>7</b>	<b>5</b>	<b>10</b>	<b>33</b>	<b>25</b>	<b>29</b>
UE à 27	17	6	4	10	33	27	30
Autres pays d'Europe	21	8	2	11	44	25	35
Maghreb	13	5	5	8	29	19	24
Autres pays d'Afrique	22	10	9	12	41	33	37
Asie, Amérique, Océanie	15	13	6	13	36	32	34
Hommes	22	7	4	9	///	///	33
Femmes	10	6	6	10	///	///	25
De deux parents immigrés	13	6	5	9	29	22	25
D'un seul parent immigré	19	8	5	11	37	29	33
<b>Ni immigrés, ni descendants</b>	<b>20</b>	<b>8</b>	<b>6</b>	<b>13</b>	<b>39</b>	<b>33</b>	<b>36</b>
Hommes	25	7	5	13	///	///	39
Femmes	15	8	6	13	///	///	33
<b>Ensemble des 18-50 ans</b>	<b>18</b>	<b>7</b>	<b>5</b>	<b>12</b>	<b>37</b>	<b>31</b>	<b>34</b>

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 18 à 50 ans fin 2008 vivant dans un ménage ordinaire.

Sources : Ined ; Insee, enquête Trajectoires et origines 2008.

## 5.15 Pratiques transnationales, rapport au pays d'émigration

**E**n 2008, 7 % des immigrés âgés de 18 à 50 ans vivant dans un ménage ordinaire en France métropolitaine ont effectué un aller-retour à l'étranger d'une durée d'au moins un an depuis leur migration en France, dont 5 % ont fait au moins un long séjour dans leur pays de naissance. Vivre au moins un an à l'étranger n'est pas l'apanage des immigrés. C'est aussi le cas de 10 % des descendants d'immigrés et de 7 % des personnes ni immigrées ni descendantes d'immigrées.

Parmi les immigrés, la proximité géographique et l'ancienneté de la présence en France jouent en faveur de ces longs séjours au pays. Seulement 3 à 4 % des immigrés venus de l'Afrique subsaharienne ou de l'Asie et à peine 1 % de ceux qui sont venus du sud-est asiatique ont séjourné dans leur pays de naissance. Pour ces derniers, l'éloignement mais aussi sans doute les conditions de leur migration - comme réfugiés pour beaucoup d'entre eux - contribuent à ce détachement qui se perpétue parmi les descendants.

Pour les descendants d'immigrés, l'histoire est toute différente. L'ancienneté de la vague migratoire l'emporte sur la proximité géographique : les descendants d'immigrés des vagues migratoires les plus récentes (Europe hors UE 27, Afrique hors Maghreb, Amérique ou Océanie) sont deux fois plus nombreux à avoir séjourné au moins un an dans le(s) pays de naissance de leurs parents que les immigrés originaires de l'UE27.

Si retourner au pays pour un séjour d'au moins un an est une pratique très minoritaire, 85 % des immigrés ont visité au moins une fois leur terre d'émigration depuis leur installation en France. C'est le cas de presque tous les immigrés de l'UE27. Avoir des contacts épistolaires, téléphoniques ou électroniques avec des personnes du pays est à peine moins fréquent et 7 immigrés sur 10 consultent les médias de leur pays de naissance. Ces

pratiques transnationales sont plus rares pour ceux qui ont été socialisés pour partie ou entièrement en France comme les immigrés arrivés jeunes ou les descendants d'immigrés nés en France, *a fortiori* si l'un de leurs parents n'est pas immigré. Un quart des descendants d'un seul parent immigré consultent les médias du pays de naissance de celui-ci contre trois quarts des immigrés venus adultes en France. Les personnes qui ont une ascendance migratoire turque sont les plus ancrées dans ces pratiques sociales et culturelles avec le pays d'origine.

L'attachement au pays qu'ils ont quitté peut également se traduire par des transferts financiers ou un investissement économique. Ainsi, 16 % des immigrés possèdent un bien foncier, immobilier ou une entreprise dans leur pays de naissance, 14 % versent une aide financière régulière à une personne y vivant et 9 % y contribuent financièrement à un projet collectif. Ces transferts peuvent constituer la motivation même de la migration d'une main d'œuvre, originaire d'un milieu relativement pauvre. Le migrant devient alors un soutien financier de la famille restée au pays. Ainsi, ces transferts financiers concernent davantage les hommes immigrés que les femmes et davantage les immigrés de l'Afrique hors Maghreb que ceux venus de l'UE27. Hormis la contribution à un projet collectif, l'engagement économique transnational se contracte nettement parmi les personnes nées en France d'un parent immigré.

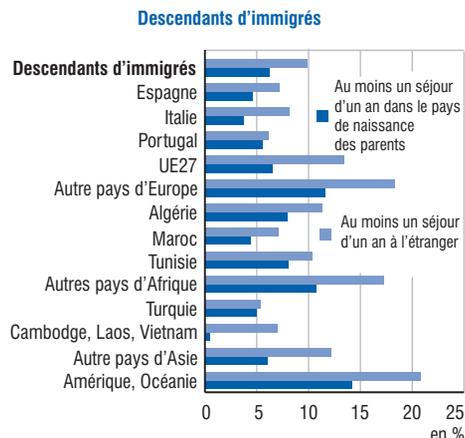
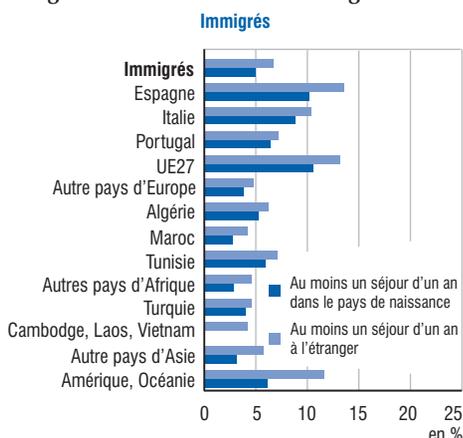
Enfin, 1 immigré sur 10 déclare penser quitter un jour la France pour retourner vivre dans son pays de naissance, soit 2 fois plus que les descendants d'immigrés nés en France qui envisagent de partir vivre dans le pays d'émigration de leur(s) parent(s). Concrètement, ceux qui entament une démarche pour réaliser ce souhait sont toutefois très rares. ■

### Pour en savoir plus

- « Entre ici et là-bas : un aperçu des pratiques « transnationales » de la population vivant en France métropolitaine », *Documents de travail*, Ined, n° 168, octobre 2010, p. 25-30.
- « Migrations : les immigrés et les autres », *Documents de travail*, Ined, n° 168, octobre 2010, p. 25-30.

# Pratiques transnationales, rapport au pays d'émigration 5.15

## 1. Séjour à l'étranger d'au moins une année pour les immigrés ou les descendants d'immigrés âgés de 18 à 50 ans selon l'origine



Champ : France métropolitaine, immigrés âgés de 18 à 50 ans fin 2008 vivant dans un ménage ordinaire.

Sources : Ined ; Insee, enquête Trajectoires et origines 2008.

Champ : France métropolitaine, descendants d'immigrés âgés de 18 à 50 ans fin 2008 vivant dans un ménage ordinaire.

Sources : Ined ; Insee, enquête Trajectoires et origines 2008.

## 2. Rapport au pays d'origine des immigrés ou descendants d'immigrés âgés de 18 à 50 ans

	Au moins une visite au pays d'origine <sup>1</sup>	Contacts (y c. téléphoniques ou électroniques) avec des personnes	Consultation des médias	Aide financière régulière apportée à une personne	Contribution à un projet collectif	Propriété d'un bien foncier, immobilier, industriel ou commercial	Partir vivre dans le pays où il est né
<b>Immigrés</b>	<b>85</b>	<b>82</b>	<b>68</b>	<b>14</b>	<b>9</b>	<b>16</b>	<b>10</b>
Espagne	98	69	58	0	2	5	18
Italie	100	84	65	1	4	10	11
Portugal	98	75	59	5	4	22	16
UE27	94	87	70	7	5	15	7
Autre pays d'Europe	77	83	66	15	10	26	5
Algérie	92	83	67	10	7	11	4
Maroc	96	87	71	17	9	13	7
Tunisie	91	82	71	8	8	27	7
Autres pays d'Afrique	65	82	63	30	16	19	14
Turquie	92	90	89	8	13	20	9
Cambodge, Laos, Vietnam	53	43	43	8	14	2	6
Autre pays d'Asie	73	81	71	15	11	19	12
Amérique, Océanie	71	82	68	10	10	13	14
Migration avant 18 ans	85	67	55	6	9	8	7
Migration à 18 ans ou plus	85	92	76	18	10	22	12
<b>Descendants d'immigrés</b>	<b>84</b>	<b>44</b>	<b>39</b>	<b>2</b>	<b>7</b>	<b>4</b>	<b>5</b>
Espagne	95	42	32	0	2	2	6
Italie	90	35	33	0	1	2	2
Portugal	95	52	42	1	4	4	5
UE27	78	35	27	0	2	1	4
Autre pays d'Europe	80	48	42	6	12	5	5
Algérie	76	40	38	3	9	4	3
Maroc	88	59	50	5	14	7	9
Tunisie	81	46	37	4	9	5	3
Autres pays d'Afrique	73	48	44	6	14	6	10
Turquie	96	72	73	3	17	6	12
Cambodge, Laos, Vietnam	35	17	24	1	10	1	2
Autre pays d'Asie	74	51	49	4	13	10	8
Amérique, Océanie	74	58	53	1	4	4	17
De deux parents immigrés	91	56	49	3	10	6	7
D'un seul parent immigré	76	31	27	1	3	2	3

1. Le(s) pays d'origine est le pays de naissance de l'immigré ou le(s) pays de naissance du(es) parent(s) immigrés du descendant direct né en France. Champ : France métropolitaine, immigrés âgés de 18 à 50 ans fin 2008 vivant dans un ménage ordinaire.

Sources : Ined ; Insee, enquête Trajectoires et origines 2008.

## 5.16 Vie citoyenne

La confiance des immigrés dans les institutions est parfois considérée comme un reflet de l'adhésion à la société d'accueil et d'expériences personnelles ou partagées. L'école remporte les plus grands suffrages : en 2008, 88 % des immigrés de 18-50 ans vivant en ménage ordinaire en France métropolitaine font confiance à cette institution et cette adhésion varie peu selon l'origine.

À l'égard d'autres institutions moins consensuelles (justice, police, services publics à l'emploi), les immigrés se déclarent systématiquement plus confiants que les descendants directs d'immigrés. Cependant, les immigrés sont aussi les plus nombreux à ne pas avoir souhaité répondre à ces questions. La justice et la police font jeu égal : 7 résidents sur 10 déclarent leur faire confiance mais les immigrés et les descendants d'immigrés d'origine africaine font significativement plus confiance à la justice qu'à la police. Les services publics d'aide à l'emploi inspirent moins confiance puisque moins de la moitié des enquêtés la lui accorde. La réputation semble jouer autant sinon plus que l'expérience, car les populations les plus exposées au chômage ne sont pas les plus critiques.

L'inscription sur les listes électorales et la participation à une élection en France sont des attributs de la nationalité française. Ainsi, en 2008, 97 % des descendants d'immigrés et 39 % des immigrés âgés de 18 à 50 ans peuvent - selon leur déclaration - faire partie du corps électoral. Pour les ressortissants de l'Union européenne, dont seulement 28 % ont déclaré avoir la nationalité française, la possibilité est en outre ouverte depuis 1992 de participer aux élections municipales et européennes. Mais ce droit paraît peu exercé : un quart seulement des originaires de l'Union européenne à 27 (UE 27) non français déclarent avoir leur carte électorale en 2008.

Au sein des seuls nationaux français, l'inscription sur les listes électorales varie selon l'origine : en 2008, parmi les personnes de 18 à 50 ans, 81 % des immigrés devenus français disent être inscrits sur les listes électorales de la

France, soit 5 points de moins que les descendants d'immigrés et 9 points de moins que les autres Français. Les originaires de l'UE 27 ont le taux d'inscription le plus élevé. Ceux qui ont une ascendance turque se distinguent par l'adhésion la plus faible au corps électoral.

Les Françaises immigrées ou descendantes d'immigrés se déclarent un peu plus souvent inscrites que leurs homologues masculins. Le cas des Françaises d'ascendance turque est exceptionnel : le taux d'inscription est plus faible (de sept à huit points) pour les femmes que pour les hommes.

Sur le champ des inscrits sur la liste électorale, la participation électorale est différenciée selon la nature (et l'année) du scrutin.

Au dernier scrutin municipal, parmi les inscrits de 18 à 50 ans, 8 immigrés sur 10 ont déclaré avoir voté soit autant que les Français ni immigrés ni descendants d'immigrés, alors que les descendants étaient légèrement moins mobilisés. À âge, niveau d'études, sexe et tranche d'unité urbaine de la résidence donnés, la participation des inscrits au scrutin municipal n'est cependant pas significativement différente selon l'origine, à l'exception des immigrés et descendants d'immigrés du sud-est asiatique et des descendants d'immigrés d'origine turque qui sont moins actifs. Pour l'élection présidentielle de 2007, le niveau de participation des inscrits est plus élevé mais les immigrés se mobilisent légèrement moins que les descendants d'immigrés qui eux-mêmes déclarent avoir voté un peu moins que les autres Français. À âge, niveau d'études, sexe et tranche d'unité urbaine de la résidence donnés, les descendants d'immigrés ne se distinguent plus des autres Français inscrits tandis que la participation des immigrés inscrits demeure significativement inférieure, hormis les immigrés originaires d'Europe du Sud ou de l'Afrique hors Algérie qui votent autant. Les taux d'inscription et de participation électorale basés sur les déclarations des personnes diffèrent de ceux observés dans les données administratives pour une partie de la population, sans remettre en cause les principales tendances décrites ici. ■

### Pour en savoir plus

- « L'inscription et la participation électorale en 2012 – Qui est inscrit et qui vote », *Insee Première* n° 1411, septembre 2012.
- « Vie citoyenne et participation politique », *Documents de travail* n° 168, Ined, octobre 2010, p. 109-115.
- « L'évolution des valeurs en France », *Infos migrations* n° 11, DSED, octobre 2009.
- « Rester en France, devenir Français, voter : trois étapes de l'intégration des enfants d'immigrés », *Économie et Statistique* n° 316-317, p. 151-162, octobre 1998.

## 1. Confiance dans les institutions françaises des 18-50 ans selon l'origine et l'âge

en %

	Justice		Police		École		Services publics d'aide à l'emploi	
	Confiance	Non réponse, refus	Confiance	Non réponse, refus	Confiance	Non réponse, refus	Confiance	Non réponse, refus
<b>Immigrés</b>	<b>75</b>	<b>6</b>	<b>73</b>	<b>4</b>	<b>88</b>	<b>4</b>	<b>58</b>	<b>12</b>
UE à 27	73	7	75	3	84	6	50	17
Autres pays d'Europe	78	6	83	2	86	6	55	15
Maghreb	76	4	72	4	90	3	60	9
Autres pays d'Afrique	68	8	66	6	90	4	62	10
Asie, Amérique, Océanie	78	6	77	4	88	4	60	14
Migration avant 18 ans	70	4	67	3	89	1	56	9
Migration à 18 ans ou plus	78	7	77	4	87	7	59	15
Hommes	74	4	71	2	88	5	60	11
Femmes	76	7	75	5	88	4	56	14
<b>Descendants d'immigrés</b>	<b>63</b>	<b>3</b>	<b>62</b>	<b>2</b>	<b>86</b>	<b>1</b>	<b>49</b>	<b>8</b>
UE à 27	67	2	70	2	88	1	47	9
Autres pays d'Europe	69	2	68	2	87	0	55	10
Maghreb	57	3	52	3	84	1	50	7
Autres pays d'Afrique	52	4	47	2	87	1	54	7
Asie, Amérique, Océanie	68	3	66	2	87	1	56	10
De deux parents immigrés	62	3	59	2	87	1	51	8
D'un seul parent immigré	64	2	65	2	86	1	47	8
Hommes	60	2	59	2	86	1	49	9
Femmes	66	3	65	2	87	1	50	8
<b>Ni immigrés, ni descendants</b>	<b>69</b>	<b>1</b>	<b>74</b>	<b>1</b>	<b>88</b>	<b>1</b>	<b>47</b>	<b>8</b>
Hommes	68	1	71	1	87	1	45	9
Femmes	71	1	76	1	89	0	49	7
<b>Ensemble des 18-50 ans</b>	<b>69</b>	<b>2</b>	<b>72</b>	<b>1</b>	<b>88</b>	<b>1</b>	<b>48</b>	<b>8</b>

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 18 à 50 ans fin 2008 vivant dans un ménage ordinaire.

Sources : Ined ; Insee, enquête Trajectoires et origines 2008.

## 2. Participation électorale en France des résidents de 18 à 50 ans de nationalité française

en %

	Effectifs (en milliers)	De nationalité française			Inscrit sur les listes			
		Inscrit sur les listes	A voté aux dernières élections municipales	A voté au 1 <sup>er</sup> tour de la présidentielle 2007	A voté au 2 <sup>e</sup> tour de la présidentielle 2007	A voté aux dernières élections municipales	A voté au 1 <sup>er</sup> tour de la présidentielle 2007	A voté au 2 <sup>e</sup> tour de la présidentielle 2007
<b>Immigrés</b>	<b>1 070</b>	<b>81</b>	<b>65</b>	<b>69</b>	<b>67</b>	<b>80</b>	<b>85</b>	<b>83</b>
UE à 27	180	86	74	74	73	86	87	85
Autres pays d'Europe	40	75	55	57	54	73	76	72
Maghreb	410	79	64	68	66	81	87	84
Autres pays d'Afrique	170	85	67	73	71	79	86	83
Asie, Amérique, Océanie	270	78	60	65	64	77	83	81
Migration avant 18 ans	630	82	65	70	69	79	86	84
Migration à 18 ans ou plus	450	79	65	67	65	82	84	82
Hommes	500	79	63	67	64	80	85	82
Femmes	570	82	66	70	69	80	85	84
<b>Descendants d'immigrés</b>	<b>3 000</b>	<b>86</b>	<b>65</b>	<b>75</b>	<b>73</b>	<b>76</b>	<b>87</b>	<b>84</b>
UE à 27	1 420	89	70	79	76	79	89	86
Autres pays d'Europe	70	82	67	72	71	83	89	88
Maghreb	1 070	84	62	72	70	74	86	84
Autres pays d'Afrique	190	83	59	71	69	70	85	83
Asie, Amérique, Océanie	250	84	55	69	67	66	83	80
De deux parents immigrés	1 520	83	62	71	70	74	86	84
D'un seul parent immigré	1 480	89	69	78	76	77	88	85
Hommes	1 520	84	64	72	70	75	86	83
Femmes	1 480	88	67	77	75	76	88	85
<b>Ni immigrés, ni descendants</b>	<b>20 850</b>	<b>90</b>	<b>73</b>	<b>81</b>	<b>78</b>	<b>81</b>	<b>90</b>	<b>87</b>
Hommes	10 360	90	71	80	76	79	89	85
Femmes	10 490	89	74	82	79	83	91	89
<b>Ensemble des 18-50 ans</b>	<b>24 930</b>	<b>89</b>	<b>71</b>	<b>79</b>	<b>77</b>	<b>80</b>	<b>90</b>	<b>86</b>

Champ : France métropolitaine, personnes ayant la nationalité française et âgées de 18 à 50 ans fin 2008 vivant dans un ménage ordinaire.

Sources : Ined ; Insee, enquête Trajectoires et origines 2008.

## 5.17 Discrimination ressentie

Se déclarer victime de **discriminations** ou de traitements injustes ne suffit pas à constituer une discrimination au sens légal ; il s'agit de déclarations reflétant à la fois l'importance des discriminations mais aussi la sensibilité des enquêtés à ces questions.

Parmi les personnes résidant en France métropolitaine et âgées de 18 à 50 ans, 14 % déclarent avoir vécu des traitements inégaux ou des discriminations au cours des 5 dernières années quel qu'en soit le motif (en raison de l'origine, du sexe, de l'âge, etc.), le lieu ou les circonstances. Cette expérience est plus souvent épisodique (11 % parfois) que régulière (3 % souvent). Les immigrés et les descendants d'immigrés sont plus de deux fois plus nombreux à rapporter de tels traitements.

Parmi les personnes qui ont terminé leurs études, 5 % déclarent avoir subi un refus injuste d'emploi au cours des cinq dernières années. Les immigrés et descendants d'immigrés sont 2,5 fois plus nombreux dans cette situation que ceux qui n'ont pas d'ascendance immigrée directe. Parmi les personnes qui ont changé ou cherché à changer de logement au cours des cinq dernières années, 5 % déclarent avoir subi un refus injuste d'un logement à la location ou à l'achat. Les immigrés et les descendants d'immigrés sont respectivement 2,5 fois et 1,8 fois plus exposés que les ni immigrés ni descendants d'immigrés.

Les immigrés ou descendants d'immigrés originaires du Maghreb ou des autres pays d'Afrique sont ceux qui se déclarent les plus souvent exposés à la discrimination : respectivement 1 sur 3 et 4 sur 10. Viennent ensuite les descendants d'immigrés de Turquie (1 sur 3). Parmi les descendants d'immigrés,

la part de ceux qui se sentent discriminés est nettement réduite lorsqu'un seul des parents est immigré (17 % contre 31 %). L'écart s'explique en partie par une moindre exposition, en raison du métissage ou du patronyme. En outre, les ascendances mixtes sont plus fréquentes parmi ceux qui sont d'origine européenne, qui déclarent moins d'expériences de discrimination. Ces écarts persistent à principales caractéristiques sociodémographiques contrôlées (sexe, âge, religion, activité, catégorie sociale, etc.)

Parmi les douze motifs qui leur étaient proposés (âge, sexe, état de santé ou handicap, couleur de peau, origines ou nationalité, lieu de vie ou quartier, accent ou façon de parler, situation de famille, orientation sexuelle, religion, façon de s'habiller, autres), les personnes qui jugent avoir subi une discrimination au cours des cinq dernières années citent d'abord l'origine ou la nationalité (38 %), la couleur de peau (20 %), le sexe (17 %) et l'âge (12 %). Ces motifs sont toutefois très différenciés selon l'origine. L'origine ou la nationalité sont citées quatre fois plus souvent par les immigrés (70 %) ou descendants d'immigrés (65 %) que par les personnes ni immigrés ni descendants d'immigrés (19 %). C'est même un motif cité 9 fois sur 10 par les immigrés du Maghreb ou de l'Europe hors Union européenne à 27. Huit immigrés ou descendants d'immigrés originaires de l'Afrique hors Maghreb sur dix mettent en avant la couleur de peau, soit nettement plus que l'ensemble des immigrés (34 %) ou des descendants d'immigrés (28 %) et six fois plus que les ni immigrés ni descendants d'immigrés. Pour ces derniers, l'origine est toutefois le deuxième motif le plus fréquemment cité après le sexe (23 %) et avant l'âge (16 %). ■

### Définitions

**Discrimination** : la loi du 27 mai 2008 définit une discrimination directe comme une situation dans laquelle une personne est traitée de manière moins favorable qu'une autre dans une situation comparable en se fondant sur l'orientation sexuelle, les mœurs, les opinions politiques, les convictions religieuses, les activités syndicales, l'apparence physique, l'état de grossesse, le handicap, l'état de santé, les caractéristiques génétiques, l'âge, le sexe, l'origine, la situation de famille, une ethnique, une nation, une race, le patronyme.

### Pour en savoir plus

- « Les discriminations ressenties par les nouveaux migrants », *Infos migration* n° 32, DSED, février 2012.
- « Discriminations », *Documents de travail* n° 168, Ined, octobre 2010.
- « Les discriminations : une question de minorités visibles », *Population et sociétés* n° 466, Ined, avril 2010.

## 1. Sentiment d'avoir subi des traitements inégaux ou des discriminations au cours des 5 dernières années

en %

	Au cours des 5 dernières années, pensez-vous avoir subi ...			
	Effectifs, en milliers	... des traitement inégaux ou des discriminations ?	... un refus injuste d'emploi <sup>1</sup> ?	... un refus d'un logement à la location ou l'achat <sup>2</sup> ?
<b>Immigrés</b>	<b>2 720</b>	<b>26</b>	<b>10</b>	<b>10</b>
Espagne, Italie ou Portugal	370	9	3	5
Autres pays de l'UE 27	280	19	5	2
Autres pays d'Europe	100	22	10	7
Maghreb	900	31	14	14
Autres pays d'Afrique	440	42	17	15
Turquie	190	23	6	5
Autres pays d'Asie	330	20	7	6
Amérique, Océanie	120	30	9	7
<b>Descendants d'immigrés</b>	<b>3 080</b>	<b>24</b>	<b>10</b>	<b>7</b>
Espagne, Italie ou Portugal	1 190	12	4	2
Autres pays de l'UE 27	280	9	3	3
Autres pays d'Europe	70	17	7	1
Maghreb	1 090	38	18	12
Autres pays d'Afrique	190	43	16	9
Turquie	60	33	15	13
Autres pays d'Asie	140	24	5	6
Amérique, Océanie	50	23	14	2
<b>Deux parents immigrés</b>	<b>1 600</b>	<b>31</b>	<b>13</b>	<b>8</b>
<b>Un seul parent immigré</b>	<b>1 480</b>	<b>17</b>	<b>6</b>	<b>5</b>
<b>Ni immigrés ni descendants d'immigrés</b>	<b>20 850</b>	<b>11</b>	<b>4</b>	<b>4</b>
<b>Ensemble</b>	<b>26 650</b>	<b>14</b>	<b>5</b>	<b>5</b>

1. Parmi ceux qui ont terminé leurs études initiales. – 2. Parmi ceux qui ont changé de logement ou cherché à déménager depuis moins de 5 ans.

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 18 à 50 ans fin 2008.

Note : le questionnaire de l'enquête comporte une question générale concernant les traitements injustes et discriminations quel qu'en soient le motif, le lieu et la circonstance. L'enquête recueille aussi les expériences de discrimination dans des circonstances particulières, comme le refus injuste d'un emploi, le refus d'un logement.

Sources : Ined ; Insee, enquête Trajectoires et Origines 2008.

## 2. Principaux motifs de discrimination ou de mauvais traitement évoqués selon le lien à la migration

en %

	Aucun motif déclaré	Origines ou nationalité	Couleur de peau	Sexe	Âge	Façon de s'habiller	Lieu de vie, quartier	Situation familiale	Accent, façon de parler	Religion
<b>Immigrés</b>	<b>3</b>	<b>70</b>	<b>34</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>14</b>	<b>6</b>
Espagne, Italie ou Portugal	5	47	1	15	4	7	8	15	19	3
Autres pays de l'UE 27	3	72	3	18	4	9	12	6	20	1
Autres pays d'Europe	2	85	3	3	1	3	6	2	35	3
Maghreb	1	86	20	4	6	4	5	1	9	11
Autres pays d'Afrique	4	48	81	3	2	1	3	2	12	2
Turquie	4	77	6	3	3	7	7	1	20	13
Autres pays d'Asie	3	73	32	6	5	4	6	2	18	2
Amérique, Océanie	7	49	41	7	2	2	4	1	27	0
<b>Descendants d'immigrés</b>	<b>5</b>	<b>65</b>	<b>28</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>8</b>	<b>13</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>13</b>
Espagne, Italie ou Portugal	12	33	11	22	14	7	9	7	5	2
Autres pays de l'UE 27	11	26	7	24	12	8	7	3	6	12
Autres pays d'Europe	7	57	4	35	5	5	13	9	2	6
Maghreb	3	82	25	6	8	7	14	3	4	19
Autres pays d'Afrique	2	44	85	6	11	9	17	2	6	6
Turquie	2	75	5	4	15	6	14	0	4	14
Autres pays d'Asie	4	69	35	9	20	8	17	3	6	3
Amérique, Océanie	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
<b>Deux parents immigrés</b>	<b>4</b>	<b>72</b>	<b>32</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>7</b>	<b>15</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>2</b>
<b>Un seul parent immigré</b>	<b>6</b>	<b>50</b>	<b>21</b>	<b>14</b>	<b>13</b>	<b>8</b>	<b>9</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>6</b>
<b>Ni immigrés ni descendants d'immigrés</b>	<b>10</b>	<b>19</b>	<b>13</b>	<b>23</b>	<b>16</b>	<b>11</b>	<b>7</b>	<b>9</b>	<b>5</b>	<b>3</b>
<b>Ensemble</b>	<b>7</b>	<b>38</b>	<b>20</b>	<b>17</b>	<b>12</b>	<b>9</b>	<b>8</b>	<b>7</b>	<b>6</b>	<b>5</b>

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 18 à 50 ans fin 2008 et ayant déclaré avoir subi un traitement inégalitaire ou une discrimination.

Note : l'enquête pouvait indiquer plusieurs motifs. Onze d'entre eux étaient explicités ; outre les neuf motifs présentés dans le tableau, l'état de santé et l'orientation sexuelle ont été cités respectivement par 6 % et 2 % des 18-50 ans ayant déclaré avoir subi une discrimination au cours des 5 dernières années.

Sources : Ined ; Insee, enquête Trajectoires et Origines 2008.